



TABLEAU DE BORD

Les bénéficiaires des
Points Régionaux Conseil
VAE en Nouvelle-Aquitaine

2020

Cahiers
l'observatoire

Tableau de bord réalisé avec le concours de :



- CIDFF 17
- CMA 17
- MISSION LOCALE LA ROCHELLE
- MISSION LOCALE ROCHEFORT
- CSC ARC EN CIEL
- CSC ESPACE MOSAÏQUE
- DIAGONALES RÉGIE DE QUARTIER
- IRFREP
- CIBC 17/79
- CSC LES PICTONS



Propos introductifs	4
Les étapes d'un parcours VAE	6
Point sur l'essentiel	8
Informations collectives et démarches employeurs	10
L'entretien conseil dans les PRC régionaux en 2019	13
Caractéristiques du public reçu pour un entretien conseil VAE	16
Objectifs des démarches VAE du public reçu en entretien conseil	25
L'issue du conseil VAE en 2019	32
La situation 3, 12 et 18 mois après un entretien conseil	34
Bilan de consultation des bénéficiaires des PRC VAE en 2019	52
Annexes	62

L'action de conseil personnalisé et individuel VAE dans les PRC néo-aquitains

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est fixée comme objectif de garantir sur l'ensemble du territoire l'accès au dispositif d'information conseil en VAE qu'elle promeut, en particulier pour les publics les plus fragiles.

Depuis janvier 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine finance et organise le réseau des Points Régionaux Conseil sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Ces Points Régionaux Conseil-PRC assurent une mission d'information et de conseil sur la VAE auprès d'un large public, dont les entreprises.

Ils sont chargés d'accueillir, d'informer et de conseiller toute personne sur la VAE. Il s'agit d'aider les candidats à repérer la ou les certifications adaptées à leur expérience, les conseiller sur la mise en œuvre de la procédure, et leur présenter les possibilités d'accompagnement et de financement.

La Région a souhaité également confier à chaque PRC l'animation et la promotion de ce dispositif sur son territoire.

A noter, début janvier 2020, la Région a renouvelé le réseau des Points Régionaux Conseil (PRC) en validation des acquis de l'expérience pour la Nouvelle-Aquitaine. Les PRC de la Creuse et de la Haute Vienne seront installés au deuxième semestre 2020.

L'observation régionale des parcours VAE

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine s'est vu confier, dans le cadre de sa mission OREF (Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation), la mise en place d'un observatoire régional des parcours de VAE. Le premier objectif est d'outiller les pouvoirs publics et les partenaires dans leurs actions pour le développement de la VAE, notamment par la constitution, la maintenance et le suivi d'un système d'information statistique dédié à la VAE en Nouvelle-Aquitaine (production et exploitation de données individuelles et anonymes sur les parcours, depuis la phase de conseil dans un Point Régional, jusqu'à la décision du jury de validation, la caractérisation des candidats, des certifications et des métiers concernés...).

Ce document rassemble les données néo-aquitaines disponibles relatives au conseil VAE dans les PRC en 2019 (du 1er janvier au 31 décembre, depuis l'outil RésoVAE). Tous les indicateurs disponibles ont été croisés et étudiés et les résultats significatifs sont présentés dans ce tableau de bord.

Ces éléments ont été comparés, autant que faire se peut, aux données régionales disponibles (recensement de la population, données du marché du travail, etc).

Les données sur la certification en 2018-2019, sur l'accompagnement financé des demandeurs d'emploi et plus globalement les parcours VAE seront disponibles dans d'autres études.

Par ailleurs, suite aux comités techniques menés avec l'ensemble des partenaires de l'observatoire des parcours VAE l'été 2019, de nouveaux indicateurs ont été ajoutés dans l'outil des conseillers PRC (RésoVAE), le 1^{er} janvier 2020 :

- durée de l'expérience professionnelle ou bénévole des candidats,
- durée de l'expérience en rapport avec la certification envisagée,
- des précisions sur la situation professionnelle « demandeur d'emploi »,
- etc.

Ces nouveaux éléments pourront préciser l'analyse dès 2021.

Les étapes d'un parcours VAE

DÉPÔT DU DOSSIER DE RECEVABILITÉ (livret 1)

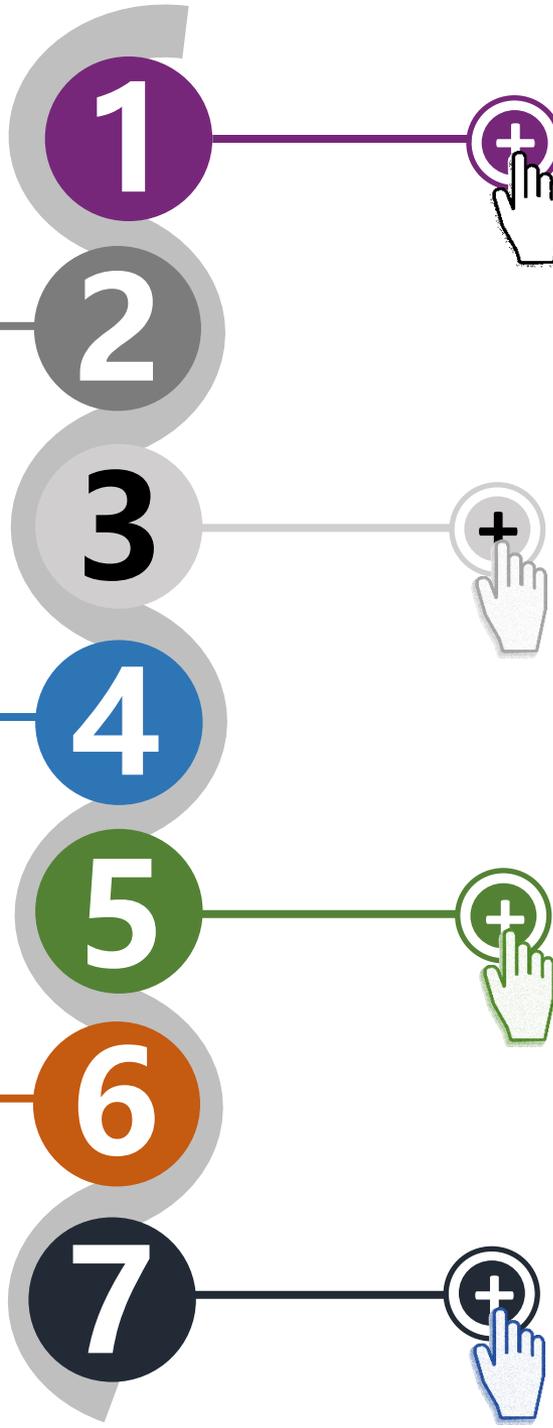
C'est la demande de VAE auprès du Certificateur (diplôme choisi, parcours professionnel, de formation et ensemble de pièces justificatives).

ÉLABORATION DU DÉPÔT DE VALIDATION (livret 2)

Le dossier de validation, ou livret 2, retrace les principales activités des candidats (contexte de travail, activités et tâches réalisées, niveau de responsabilité, outils utilisés, etc.)

DÉCISION DU JURY

La validation peut être totale, partielle ou nulle et peut être complétée par un parcours complémentaire en formation ou l'élaboration d'un nouveau Livret 2.



INFORMATION CONSEIL (choix de la certification)

Information et conseil sur le choix de la certification : démarche facultative auprès du PRC, parfois obligatoire auprès des services des Ministères valideurs (par exemple pour l'Education Nationale) . Au-delà du conseil préalable, les PRC peuvent aujourd'hui être amenés à suivre des candidats durant les différentes étapes du parcours VAE.

RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

Si le dossier est jugé recevable par le Certificateur, la démarche se poursuit, mais cela ne signifie pas que la démarche soit validée. C'est à partir des livret 2, de l'entretien et parfois d'une mise en situation que le jury prendra sa décision quant à la validation de la certification visée.

ÉVALUATION ET PASSAGE EN JURY

Entretien oral sur le dossier et une mise en situation selon le certificateur.

A noter : L'expérience de 3 ans n'est plus nécessaire pour s'engager dans la VAE, il faut désormais justifier d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée.

SUIVI DU PARCOURS

Les suivis se font à 3, 18 mois et post-jury pour les personnes accueillies dans un PRC. Le suivi à 18 mois est remplacé par un suivi à 12 mois depuis janvier 2020.

12

Points Régionaux
Conseil en
Nouvelle-Aquitaine

Près de

100

conseillers



Un numéro unique
mis en place en 2017

05 57 57 55 66



Point sur l'essentiel

▶ Près de 6 800 personnes reçues dans les PRC pour un entretien conseil VAE en 2019.

- 68 % sont des **femmes**.
- 21 % sont issus du **secteur de la santé**.
- 6 bénéficiaires sur 10 détiennent un **niveau 4 ou 3**.
- 52 % sont **demandeurs d'emploi**.
- **42,5 ans** est la moyenne d'âge.
- Une **légère baisse du nombre d'entretiens conseil en 1 an**.

▶ Le conseil d'un prescripteur : l'origine de 40 % des demandes de VAE (Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi).

▶ Près de 40 % des bénéficiaires inscrivent leur démarche dans un objectif de recherche d'emploi.

- Près de la moitié **visent des certifications de niveaux inférieurs ou égaux au Bac**.
- **15 % ciblent des certifications de niveau inférieur** à leur niveau de qualification et **23 % un niveau équivalent**.
- Les **certifications visées différent selon le genre**. Les femmes visent majoritairement des certifications du domaine de la santé.
- **Top 5 des certifications visées :**
 - D.E Aide soignant,
 - D.E Accompagnant éducatif et social *spé. accompagnement de la vie à domicile*,
 - CAP Accomp. éducatif petite enfance,
 - BTS Management des unités commerciales,
 - D.E Accompagnant éducatif et social *spé. accompagnement de la vie en structure collective*.

▶ 6 bénéficiaires sur 10 souhaitent confirmer leur démarche VAE à l'issue de leur entretien.

▶ 3 mois après leur entretien conseil, 65 % des bénéficiaires d'un entretien conseil ont poursuivi leur démarche VAE.

- Ce **taux est en hausse** comparé à 2018 et 2019 (+ 3 points).
- **Parmi eux** : 35 % ont pris contact avec l'organisme valideur, 27% déposent leur livret 1, 34 % rédigent leur livret 2, 2 % déposent leur livret 2 et 2 % sont déjà passés ou vont passer en jury.
- Parmi les personnes à l'étape de **rédaction du livret 2, 75% sont accompagnées** et **25 % rencontrent des difficultés**.

▶ Principales caractéristiques des bénéficiaires n'ayant pas donné suite à leur démarche VAE à 3 mois :

- **Niveau 1 (sans diplôme) ou niveaux supérieurs (7-8)**,
- **Contrats aidés ou Contrats de Sécurisation Professionnelle, Intérimaires**
- Résidant dans les **Deux-Sèvres ou en Corrèze**.
- Issus des secteurs **construction, commerce, transport et activités de services administratifs et de soutien**.
- Outre un report de démarche (pour 12%), **les raisons principales de cet arrêt sont personnelles, ou font suite à un retour à l'emploi ou la formation**.

Point sur l'essentiel

▶ 18 mois après leur entretien conseil, 51 % des bénéficiaires d'un entretien conseil ont poursuivi leur démarche VAE.

On peut supposer que les personnes ayant pris le temps de répondre à l'enquête 18 mois après un entretien conseil (865 personnes), sont celles ayant rencontré le plus de difficultés ou d'interruptions dans leurs parcours (moyenne d'un parcours en Nouvelle Aquitaine, de l'entretien conseil au jury : 14 mois). L'enquête de suivi de parcours a été raccourcie à 12 mois depuis janvier 2020.

- ▶ Parmi eux : **88 % ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.**
- ▶ Une **très grande majorité ne change pas de décision (poursuite ou non de la démarche) entre 3 et 18 mois.**
- ▶ 9 % ont pris contact avec l'organisme valideur, 7% déposent leur livret 1, 22 % rédigent leur livret 2, 6 % déposent leur livret 2 et 57 % sont passés ou vont passer en jury.
- ▶ 18 mois après leur entretien, près de **75 % des personnes ciblent la même certification que celle envisagée à 3 mois.**
- ▶ Parmi les 200 répondants passés en jury 18 mois après leur entretien conseil, **79 % ont eu une validation totale, 16% partielle et 5 % pas de validation.** Malgré le faible échantillon, il faut noter que :
 - La **validation totale** a permis aux candidats : **d'obtenir une satisfaction personnelle ou une reconnaissance de leur niveau de compétences.** Mais pour 6 d'entre eux, la VAE totale n'a eu **aucun impact** .
 - Parmi les 33 personnes ayant obtenu une **validation partielle**, pour 31, **l'objectif était d'avoir le diplôme ou titre dans sa totalité.** Pour 9 d'entre elles, les préconisations post-jury n'étaient pas claires.
 - Parmi les 10 personnes ayant obtenu refus de validation, **7 d'entre elles indiquent n'avoir reçu aucune préconisation pour la suite de leur parcours.**

▶ Principales caractéristiques des bénéficiaires n'ayant pas donné suite à leur démarche VAE à 18 mois :

Des facteurs explicatifs qui confirment ceux observés à 3 mois :

- ▶ **Niveaux 1 et 7-8.**
- ▶ **Contrats aidés ou Contrats de Sécurisation Professionnelle et Intérimaires.**
- ▶ **Issus des secteurs construction et activités de services administratifs**, mais également information et communication et hébergement-restauration.
- ▶ Les principaux motifs de l'abandon de la démarche sont : **le retour à l'emploi ou à la formation, ou d'autres projets** (création d'entreprise, etc).

▶ Des résultats très positifs suite à la consultation des bénéficiaires d'un entretien conseil VAE.

- ▶ Des retours très positifs sur les modalités et les lieux de RDV : **+ 90 % personnes satisfaites.**
- ▶ **86 % considèrent les PRC facilitateurs de la démarche VAE.**
- ▶ **90 % sont globalement satisfaits du service offert par les PRC, dont 47 % très satisfaits.**
- ▶ Des **pistes d'amélioration** proposées par les usagers :
 - **Mieux identifier les financements possibles** pour l'accompagnement.
 - Garantir la **mise en relation avec les bons interlocuteurs.**
 - Améliorer le service rendu : **plus grande lisibilité des informations sur les PRC, lieux d'accueil, suivi des parcours.**
 - Inciter les usagers à **préparer en amont leur rdv en PRC.**



Informations collectives et démarches employeurs



Près de 280 personnes informées en entreprises et 61 démarches employeurs organisées en 2019

61 démarches employeurs organisées en 2019

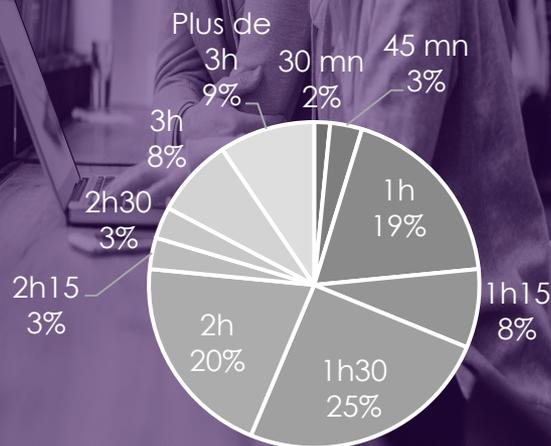
En particulier dans les services pénitentiaires, administrations publiques, les services et la construction.

&

Près de 280 personnes informées en entreprise (Employeurs, RH...)

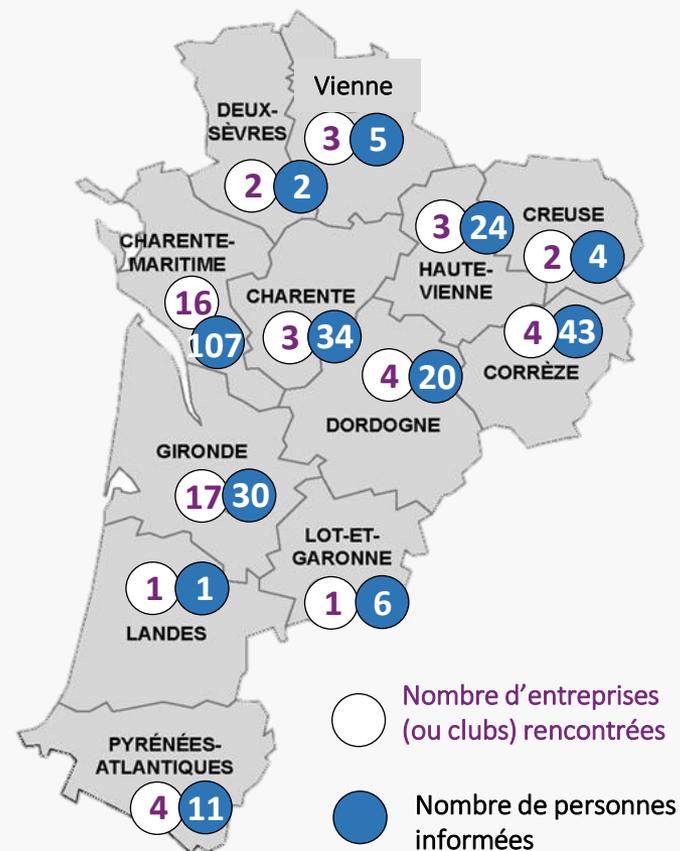
➤ En 2018 : 49 démarches et 210 personnes informées

Durée moyenne des sessions (en heure)



➤ En 2018 : 1h50

Nombre d'entreprises (ou clubs) rencontrées par département (du PRC) en 2019



NB : L'objectif de cette prestation est d'informer et de conseiller toute structure employeur sur la démarche de VAE.

Plus de 400 informations collectives VAE en 2019 dans les PRC néo-Aquitains

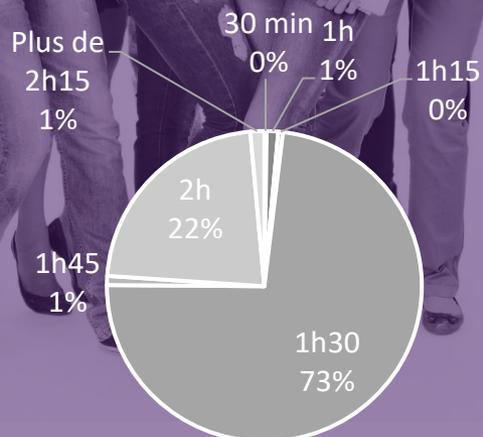
423 actions d'informations collectives réalisées en 2019

&

2 794 participants

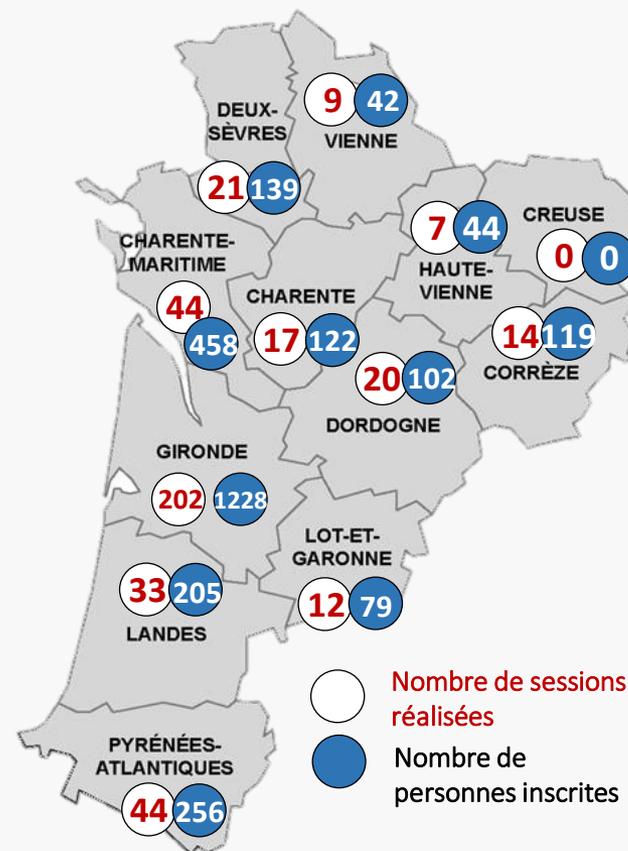
➤ En 2018 : 510 AIC et 3 500 participants.

Durée moyenne d'une réunion (en heure)



➤ En 2018 : 1h35

Nombre d'actions d'informations collectives réalisées par département (du PRC) en 2019



○ Nombre de sessions réalisées
● Nombre de personnes inscrites



L'entretien conseil dans les PRC régionaux en 2019

—

En 2019, près de 6 800 personnes reçues en entretien dans les PRC en Nouvelle-Aquitaine

L'entretien conseil VAE dans un Point Régional Conseil néo-aquitain

Bien qu'optionnel, le passage par un PRC constitue la première étape d'un parcours VAE. Le conseiller transmet au candidat les éléments qui lui permettent de vérifier si son projet VAE est solide, de définir les certifications qui peuvent y correspondre, de connaître le parcours à suivre et les possibilités de financement. Le candidat peut ensuite envisager avec le PRC une orientation vers une ou plusieurs certifications via la VAE, ou vers une autre action ou démarche. Le conseil délivré doit y être neutre, gratuit et objectif.

Cet entretien comporte plusieurs étapes, abordées ou non avec le bénéficiaire selon sa situation et son projet :

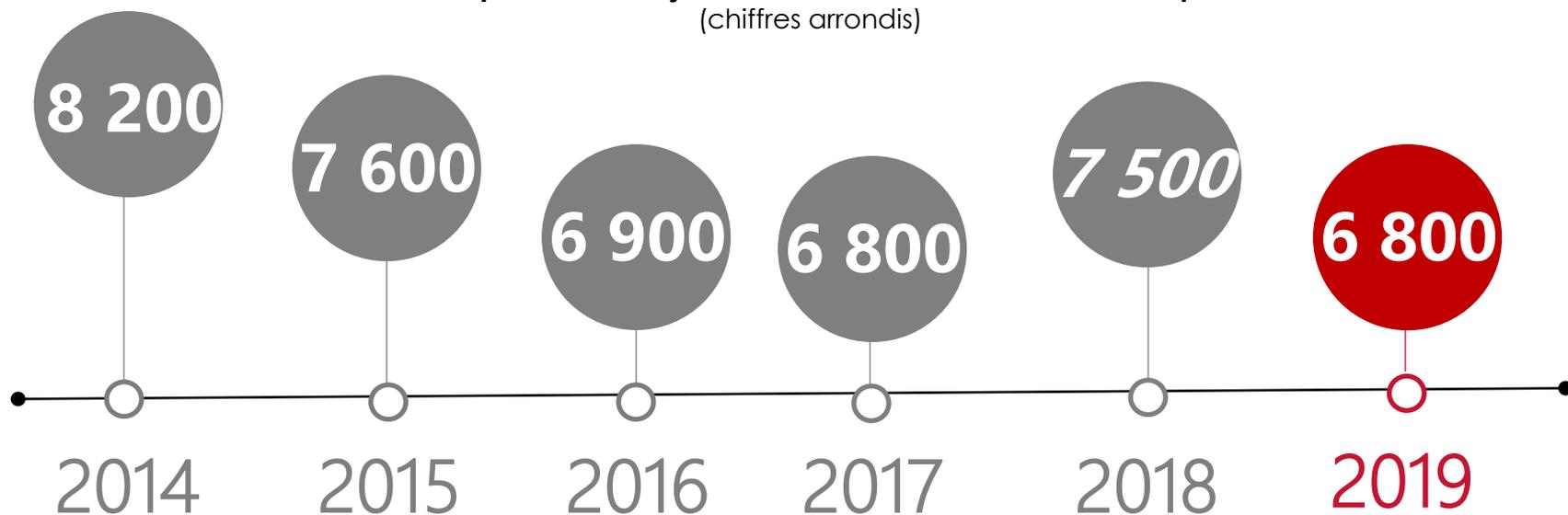
- Analyse de la demande et du parcours : lorsque le projet VAE ne paraît pas pertinent, le conseiller doit proposer d'autres orientations susceptibles de l'aider à la réalisation de son parcours.
- Aide à la prise de décision : définition d'un plan d'action.
- Soutien sur la phase de recevabilité.
- Ingénierie financière de la prise en charge de l'accompagnement.

Au total, ce sont **6 768 personnes** qui ont participé à plus de **11 056 temps d'entretien conseil entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019** en Nouvelle-Aquitaine.

Au-delà du conseil préalable, les PRC assurent également un suivi des candidats pendant le parcours VAE (suivi des candidats à 3 mois, 18/désormais 12 mois et après le passage en jury en cas de validation partielle ou refusée).

Nombre de personnes reçues en entretien conseil en PRC depuis 2014

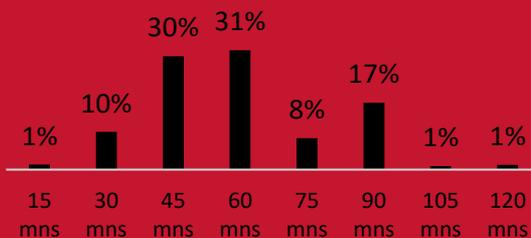
(chiffres arrondis)



Caractéristiques d'un entretien conseil VAE en 2019



Durée moyenne d'une étape d'entretien conseil



98 %

des conseils ont lieu directement dans une structure PRC ou une de ses antennes.

1,5 %

dans un autre lieu (hors entreprise)

0,5 %

dans une entreprise

En 2019 :

- **78 % des individus reçus se sont vu conseiller, en orientation principale, d'entreprendre une démarche VAE** compte tenu de leur expérience et objectifs professionnels ou personnels. Ils peuvent également, en orientation secondaire et lors de ce premier rendez-vous, se voir conseiller plusieurs options de parcours pour atteindre leur objectif.
- 15,5 % vers d'autres actions ou dispositifs.
- 5 % vers une formation.
- 1,5 % vers un bilan de compétences.



Caractéristiques du public reçu pour un entretien conseil VAE en 2019



Profil type des bénéficiaires d'un entretien conseil VAE dans les PRC néo-aquitains



68 %

- **Soit 4 600 personnes.**
- 69 % des bénéficiaires en 2018.
- 49 % : part des femmes dans la population active néo-aquitaine.

**Demandeurs
d'emploi**

52 %

- **Soit 3 517 personnes.**
- 51 % des bénéficiaires en 2018.
- 532 314 demandeurs d'emploi cat. ABCD en Nouvelle Aquitaine - Données Pôle Emploi - au 31 déc. 2019



26 %

résident en **Gironde**

- **Soit 1 766 personnes.**
- 28 % : part de la pop. active néo-aquitaine.

42,5 ans Moyenne d'âge
des bénéficiaires

- 40,5 ans en 2018.
- 41,5 ans - l'âge moyen de la pop. active néo-aquitaine.

26 %

Issus du secteur
Santé humaine, action
sociale

- **Soit 1 760 personnes.**
- 24,5 % des bénéficiaires en 2018.
- 16 % part de la pop. active néo-aquitaine.

7 %

Part des personnes
déclarant** une
RQTH

- **Soit 470 personnes.**
- ** Données partielles : le candidat n'est pas dans l'obligation de faire part de sa situation et hors PRC 23 et 87 (données non renseignées).

4

**32 % ont un
niveau 4** (niv.
Bac) et **28 % un
niveau 3.**

- Le niveau des personnes reçues a légèrement augmenté comparé à 2018.
- 21 % (niv. 4) de la pop. active néo-aquitaine.



79 %

sont **Ouvriers -
Employés**

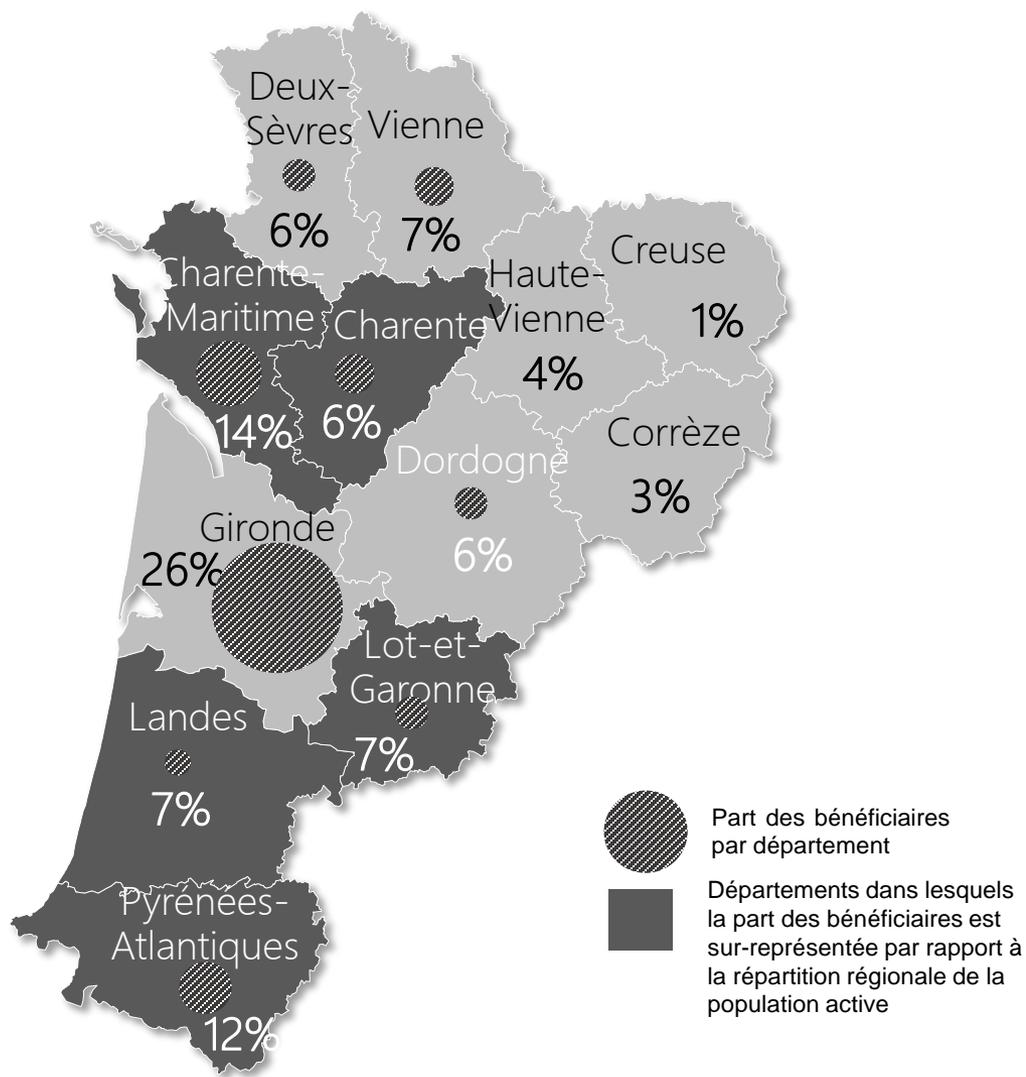
- **Soit 5 346 personnes**
- 76 % en 2018.
- 44 % de la pop. active néo-aquitaine.

Part des personnes
ayant déjà suivi une
démarche VAE **

3 %

- ** Données partielles : ces données ne sont pas toujours renseignées par les conseillers.

Répartition des bénéficiaires par département de résidence



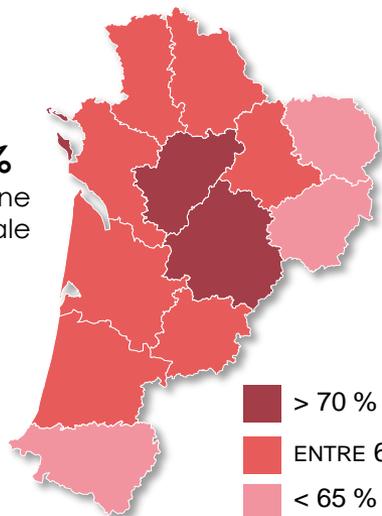
Près de 30 personnes (- de 1% des personnes reçues) résident dans un département limitrophe mais hors Nouvelle-Aquitaine.

Caractéristiques du public reçu par département de résidence pour un conseil en 2019

FEMMES

68 %

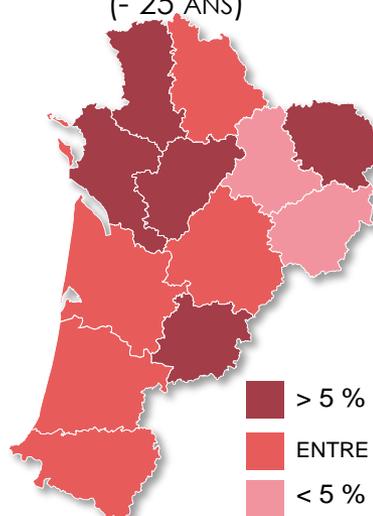
Moyenne régionale



JEUNES (- 25 ANS)

4 %

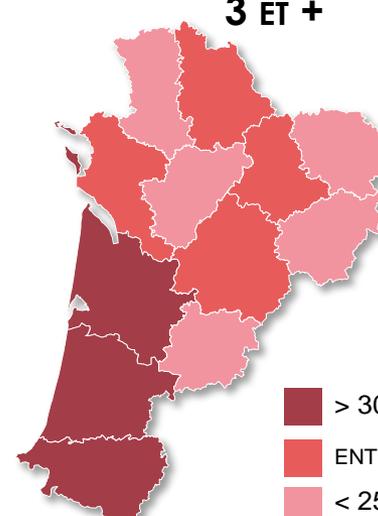
Moyenne régionale



NIVEAU DE QUALIFICATION 3 ET +

28 %

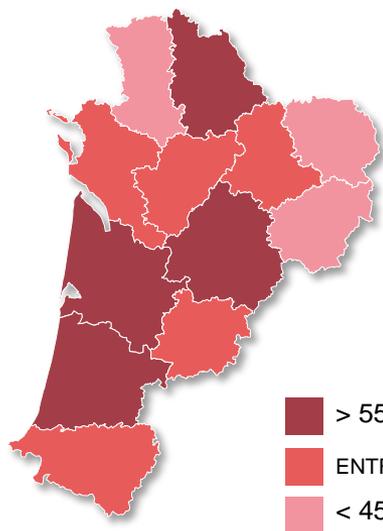
Moyenne régionale



DEMANDEURS D'EMPLOI

52 %

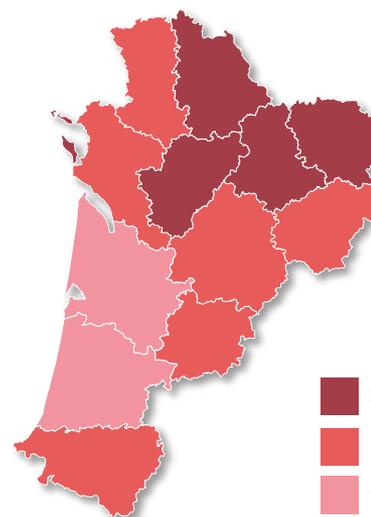
Moyenne régionale



VISENT UN DIPLÔME DU SANITAIRE & SOCIAL

32 %

Moyenne régionale



6 bénéficiaires sur 10 détiennent un niveau 4 ou 3

Niveaux des bénéficiaires *	2019	Comparaison 2018
Niveau 1 (ex niveau VI – sans diplôme)	5 %	5%
Niveau 2 (ex niveau V bis)	2 %	2%
Niveau 3 (ex niveau V)	28 %	29%
Niveau 4 (ex niveau IV)	32 %	31%
Niveau 5 (ex niveau III)	16 %	16%
Niveau 6 (ex niveau II)	8 %	8%
Niveau 7 et 8 (ex niveau I)	4 %	4%
Autres (Certification étrangère ou CQP)	4 %	4%

* Niveaux selon la nouvelle classification de janvier 2019.

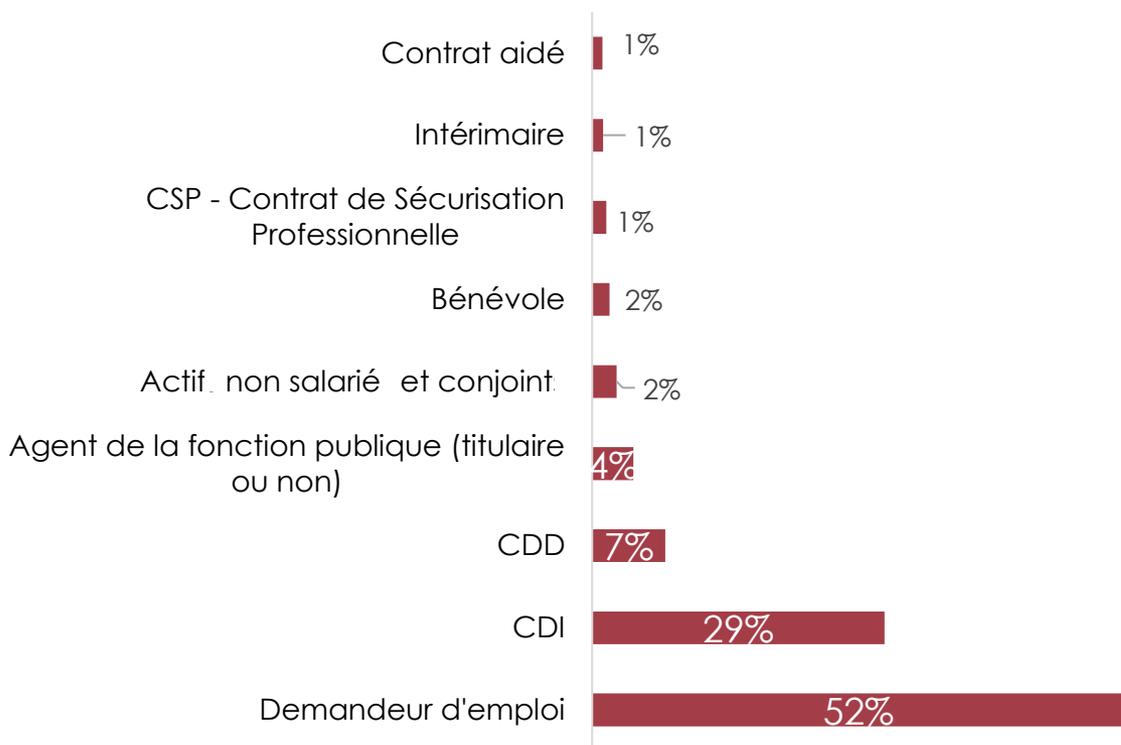
- Le niveau 3 correspond à l'ancien niveau V (CAP)
- Le niveau 4 correspond à l'ancien niveau IV (Bac)
- Le niveau 5 correspond à l'ancien niveau III (Bac + 2)
- Le niveau 6 correspond à l'ancien niveau II (licence)
- Le niveau 7 correspond au niveau d'un master
- Le niveau 8 correspond au niveau d'un doctorat.

Les niveaux 1 et 2 correspondent à la maîtrise des savoirs de base et atteste la capacité à effectuer des activités simples et résoudre des problèmes courants à l'aide de règles et d'outils simples en mobilisant des savoir-faire professionnels dans un contexte structuré.

Comparaison avec la population active néo-aquitaine

Diplôme	Pop active régionale
Diplôme d'études supérieures	35%
Baccalauréat (général, technologique, professionnel)	21%
CAP, BEP	29%
Aucun diplôme ou au mieux BEPC, brevet des collèges ou DNB	15%
Total général	100%

Plus de la moitié des bénéficiaires sont demandeurs d'emploi, presque un tiers en CDI



La **part des demandeurs d'emploi** parmi les personnes reçues en PRC est toujours majoritaire, passant de **52 % en 2016, 48 % en 2017, 51 % en 2018 puis 52 % en 2019**.

Les **femmes sont légèrement plus nombreuses en situation de recherche d'emploi** (53 %, contre 50 % pour les hommes).

Les **hommes étant plus fréquemment en CDI** que les femmes (31 %, contre 27 % pour les femmes).

A noter : dans la population Néo-Aquitaine, les femmes sont plus fréquemment en CDI (64%, contre 60% des hommes). Les hommes ayant plus souvent un statut d'indépendant (9%, contre 6% des femmes).

A noter : - 1,1 % de demandeurs d'emploi (DEFM) sur un an (mars 2019-mars 2020) en Nouvelle Aquitaine.

Source : Pôle emploi - données brutes. Nouvelle-Aquitaine - Mars 2020. Traitement Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine.

Une surreprésentation des ouvriers-employés (3 bénéficiaires sur 4)

79 %

Ouvriers -
employés

44 % de la population active
en Nouvelle Aquitaine

7 %

Cadres et
professions
intellectuelles
supérieures

12 % de la population active
en Nouvelle Aquitaine

5 %

Professions
Intermédiaires

22 % de la population active
en Nouvelle Aquitaine

5 %

Personnes sans
activité
professionnelle

13 % de la population active en
Nouvelle Aquitaine

4 %

Artisans,
commerçants et
chefs d'entreprise

7 % de la population active
en Nouvelle Aquitaine

0 %

Agriculteurs-
Exploitants

2 % de la population active en
Nouvelle Aquitaine

Comparaisons avec 2018 :

- La catégorie « ouvriers-employés » reste majoritaire, et augmente de 3 points.
- La catégorie « Artisans, commerçants, chef d'entreprise » augmente de 1 point.
- Les catégories « Cadres », « Personnes sans activité professionnelle » et « Professions intermédiaires » perdent respectivement 1 et 2 points.

Parmi les personnes reçues, les hommes sont **surreprésentés** dans les catégories socio-professionnelles :

- Cadres et professions intellectuelles supérieures (+ 7 points),
- Professions intermédiaires (+ 3 points),
- Artisans (+ 3 points).

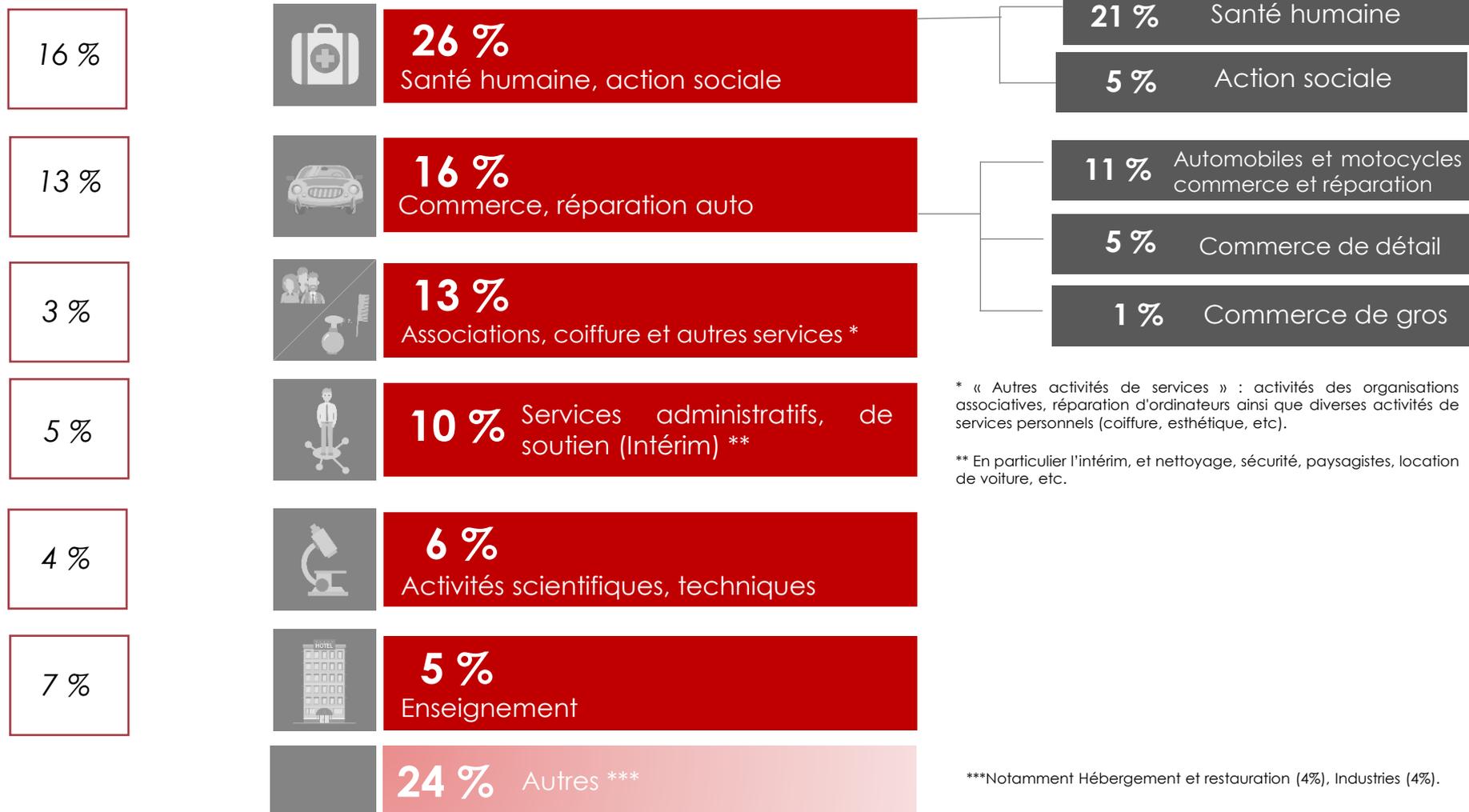
Les femmes sont **surreprésentées** en particulier dans la catégorie « Ouvriers - Employés » (+ 13 points).

Comparés à la population active néo aquitaine, les ouvriers-employés sont surreprésentés parmi les bénéficiaires PRC.

Plus de 25 % des bénéficiaires issus du secteur santé humaine-action sociale

Comparaison avec la répartition de la population active en Nouvelle Aquitaine

Principaux secteurs d'activité des bénéficiaires (connu ou actuel)



Depuis la mise en place de l'observatoire, on observe une **majorité des bénéficiaires issus du secteur tertiaire**, en particulier la **santé humaine** et le **commerce** et cette part a augmenté entre 2018 et 2019 pour la santé (+ 2 points).

Zoom sur les personnes déclarant une situation de handicap reçues en entretien conseil VAE

470 personnes déclarant une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

Hors PRC Creuse et Haute-Vienne, données non renseignées.

Pour ce public, le conseiller PRC favorise un travail en réseau. Il permet d'envisager des pistes et de sécuriser les parcours au plus tôt, avec, lorsque c'est nécessaire, des aménagements pour les épreuves du jury ou les accès à la formation.

67 % de femmes

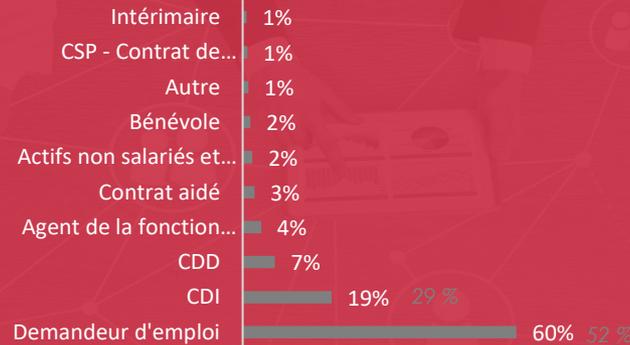
37 % résident dans les Landes

7 % en moyenne

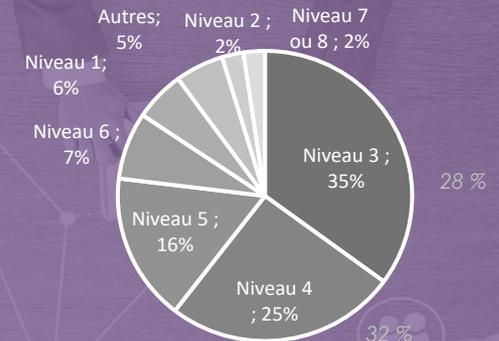
44 ans d'âge moyen

42,5 en moyenne

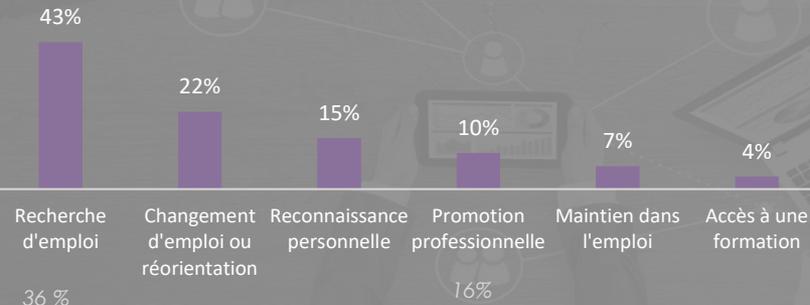
Statut



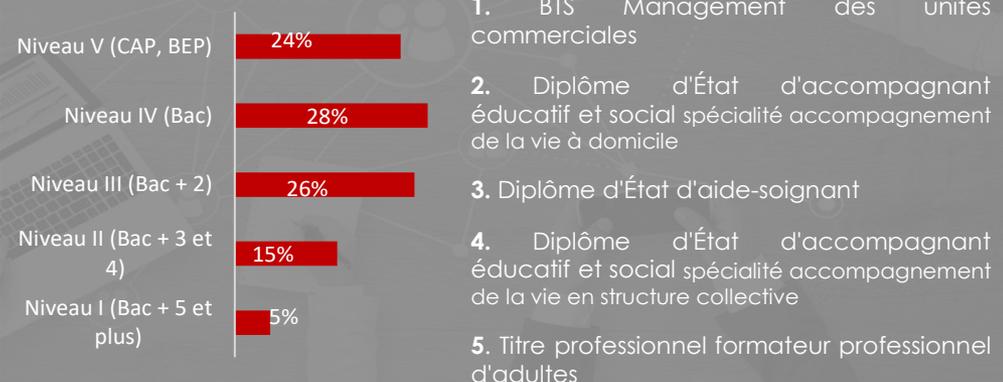
Niveau détenu



Objectif visé



Niveaux et certifications visés



En gris italique, comparaison avec le public reçu en PRC, lorsque la répartition est différente.



Objectifs des démarches VAE du public reçu en entretien conseil en 2019

—

Près de 4 bénéficiaires sur 10 inscrivent leur démarche dans un objectif de recherche d'emploi

36 %

Recherche d'emploi

21 %

**Changement d'emploi ou
réorientation**

16 %

Promotion professionnelle

12 %

Reconnaissance personnelle

11 %

Maintien dans l'emploi

4 %

Accès à une formation

Ce résultat est en grande partie **lié aux statuts des personnes reçues** (la moitié étant demandeurs d'emplois). Les demandeurs d'emploi ayant pour principal objectif visé (à 55 %) la recherche d'emploi et les personnes en CDI, la promotion professionnelle (30 %).

L'âge et le niveau de formation ne semblent pas impacter, pour le public reçu cette année, les objectifs visés par une démarche VAE.

Les hommes expriment, pour 19 % d'entre eux, un objectif de promotion professionnelle, contre 15 % pour les femmes.

La répartition de bénéficiaires par objectifs visés est stable depuis 2016.

40 % des demandes proviennent du conseil d'un prescripteur, une part en hausse depuis 2016

41 %

Sur conseil d'un prescripteur (Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi)

23 %

Internet, presse

20 %

Sur conseil d'un proche, collègue, bouche à oreille

7 %

Sur conseil d'un organisme de formation

6 %

Sur conseil de l'entreprise (RH, etc)

2 %

Sur conseil d'organisme valideur

2 %

Sur conseil d'un OPCO / Transition pro

1 %

Sur conseil d'un représentant du personnel (DP, DS)

1 %

Autres : Démarche CEP, événements-forums, contact avec la région, Avril la VAE facile (entre 0,3 et 0,1 %). Les 3 derniers indicateurs ajoutés en milieu d'année

Lorsque l'on demande aux personnes l'origine de leur démarche VAE, un quart indique s'être informées **seules**, via internet ou d'autres sources d'information et **41 %** suite au **conseil d'un prescripteur, première source d'information**. C'est d'autant plus vrai en Gironde (57% informées sur conseil d'un prescripteur), en Haute-Vienne (44%) et dans la Creuse (42%). A l'inverse, plus de **69% des personnes s'informent seules en Dordogne et 58% dans le Lot-et-Garonne**.

Quel que soit l'âge, si le conseil d'un prescripteur demeure majoritaire, le recours y est nettement plus important chez les jeunes.

Par ailleurs, 20 % des démarches font **suite au conseil d'un proche. Cette proportion s'élève à 46 % dans les Landes et 42% en Corrèze**. Enfin, notons que 8 % des démarches proviennent d'un conseil émanant du milieu professionnel (RH, OPCO, Délégués du personnel / syndicaux). En comparant aux données antérieures, on observe une **baisse du nombre de personnes se renseignant seules** (40 % en 2016, 29% en 2017 et 25 % en 2018) et à l'inverse une **hausse des démarches sur conseil d'un prescripteur** (de 33% en 2016, à 38% puis 40 % en 2017et 2018).

Près de la moitié des bénéficiaires visent des niveaux Bac et infra lors des entretiens conseils

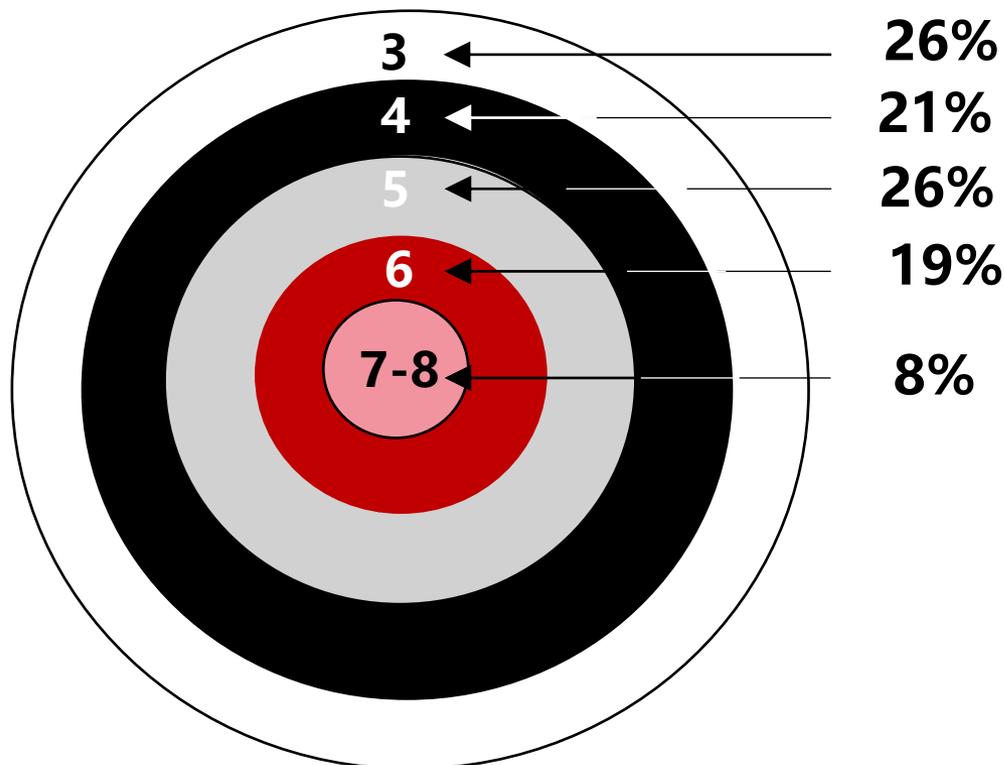


15% des bénéficiaires d'un conseil VAE visent des certifications de niveau inférieur à leur niveau actuel de qualification.

23% visent un niveau équivalent.

On peut supposer que le bénéfice recherché est **d'acquérir une certification** dans son domaine d'activité.

62% visent un niveau supérieur parmi eux, la majorité vise une progression d'un **seul niveau** de formation par rapport à son niveau antérieur.



A noter :

Cette répartition change peu depuis 2016.

Les femmes, les - de 25 ans visent plus fréquemment des niveaux 3 (31% des femmes, contre 12% des hommes, 47 % des - de 25 ans contre 24% des 35 ans et +).

Ceci étant lié en grande partie au fait que les femmes visent plus fréquemment des diplômes d'état de la santé (de niveaux 3).

3 bénéficiaires sur 10 ciblent un diplôme de l'Education Nationale

	2019	2018
Diplôme de l'Education Nationale	29,4 %	30,2%
Diplôme de la santé et de l'action sociale	21,3 %	20,1%
Titres professionnels du Ministère de l'emploi	14,5 %	15,6%
Diplôme de l'enseignement supérieur	13,6 %	14,4%
Non renseigné	5,2 %	4,1%
Chambres consulaires	4 %	3,8%
Diplôme de la jeunesse et des sports	3,1 %	3,7%
Autres dont Titres délivrés par des organismes privés	3,9 %	3,3%
Diplôme de l'Agriculture	1,6 %	1,5%
CQP/certifications de branche	1,4 %	1,4%
Diplôme du CNAM	1,3 %	1,4%
Diplôme du Ministère de la Culture et de la Communication	0,5 %	0,3%
MFR	0,0 %	0,1%
Ministère de la défense/de l'intérieur	0,1 %	0,1%
DIRM	0,0 %	0,0%

A noter : les bénéficiaires peuvent choisir plusieurs certifications (trois hypothèses de certifications possibles pour une étape d'entretien). L'outil ne permet pas d'analyser les certifications visées à chaque étape d'entretien, mais leur cumul.

Les certifications les plus visées sont réparties principalement sur trois secteurs : santé, social commerce. Plus d'1/3 des bénéficiaires reçus sont issus de ces secteurs (dernier secteur d'activité connu ou actuel). Elles concernent également, dans une moindre mesure, le secteur administratif.

Les certifications les plus visées concernent des métiers ou secteurs d'activité qui recrutent à court et moyen terme, certains sont peu attractifs et il peut être stratégique et valorisant de faire reconnaître les compétences.

Top 5 des certifications visées lors de l'entretien conseil VAE en PRC en 2019

1 715

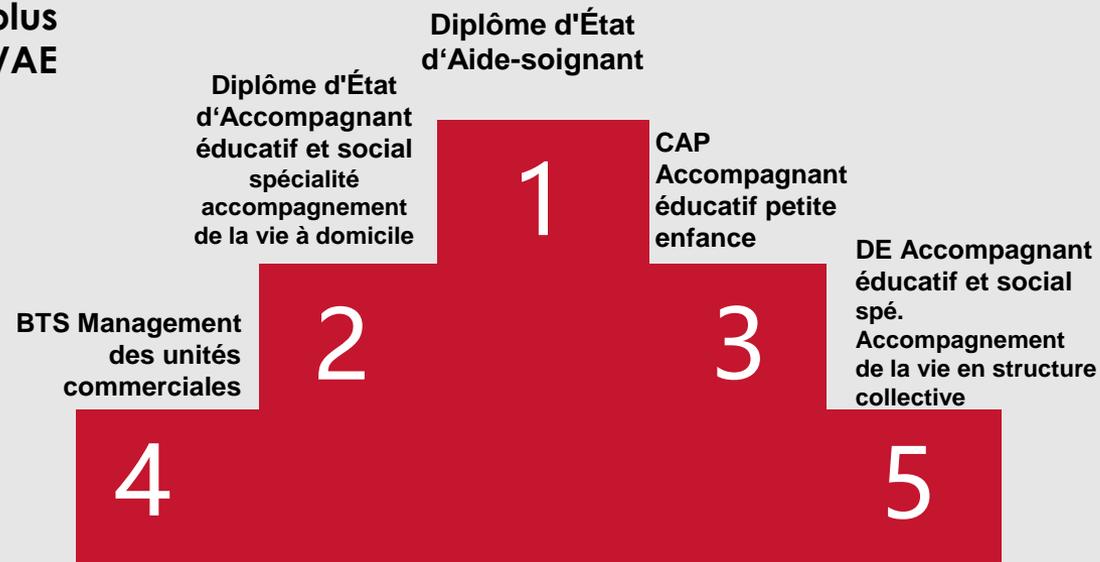
certifications
différentes

A noter : 1 777 en 2018.



Dont 10 % localisées
hors Région
(diplômes universitaires
essentiellement)

Les 5 certifications les plus visées lors d'un conseil VAE en PRC

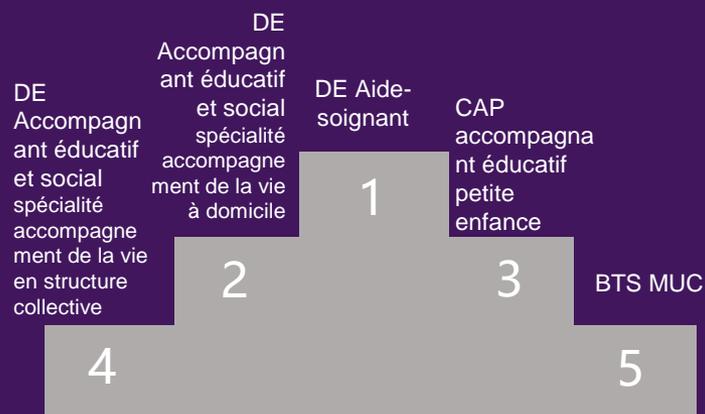


Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des différentes étapes d'entretien. Ces 5 certifications représentent plus de 16% de l'ensemble des certifications visées. Ces certifications étaient les mêmes en 2018, seul l'ordre a changé.

Des choix de certifications genrés



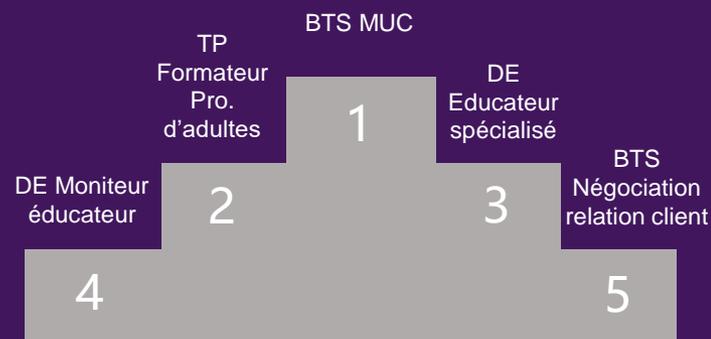
Les 5 certifications les plus visées par les femmes (68% des personnes reçues en PRC)



* Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des différentes étapes d'entretien. **Ces 5 certifications représentent 23% de l'ensemble des certifications visées par les femmes.**



Les 5 certifications les plus visées par les hommes (32% des personnes reçues en PRC)



* Données basées sur le cumul des hypothèses complétées par les conseillers PRC lors des différentes étapes d'entretien. **Ces 5 certifications représentent 7% de l'ensemble des certifications visées par les hommes. Les choix de certifications sont plus larges.**



L'issue du conseil VAE en 2019



Près de 6 bénéficiaires sur 10 souhaitent confirmer leur démarche VAE à l'issue de leur entretien

56 %

Démarche VAE confirmée

21 %

Report-Réflexion

YES

11 %

Non engagement dans la démarche VAE

NO

6 %

Formation

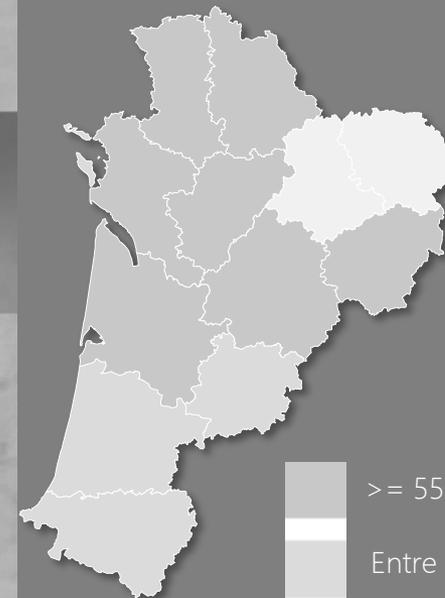
5 %

Autres

1 %

Prestation orientation

Taux de confirmation de la démarche VAE par département de résidence



>= 55%

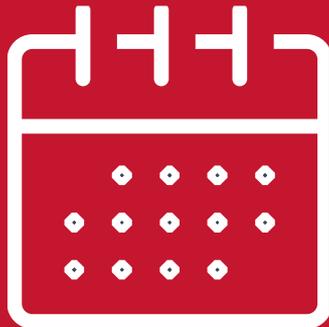
Entre 50 et 54 %

< 50%

A noter : un candidat peut s'engager après réflexion, il s'agit là d'une photographie à l'issue de son entretien.

Les personnes en CDD, Agent de la fonction publique ou en CDI confirment légèrement plus souvent leur démarche (60 et 57 %) que les demandeurs d'emplois (55%).

Les personnes de niveaux CAP-BEP et infra confirment d'avantage leur démarche : respectivement 58 % et 63%, contre un peu moins de 50 % de ceux de niveaux supérieurs.



**La situation 3, 12 et 18 mois
après un entretien conseil**



Jusqu'à fin 2019, les personnes reçues dans un Point régional étaient interrogées sur leur situation 3 mois, puis 18 mois après leur entretien conseil VAE (poursuite de la démarche, difficultés rencontrées, etc).

L'objectif est double :

- Permettre au conseiller de reprendre contact avec le candidat, pour répondre au besoin d'accompagnement tout au long de la démarche et pas seulement au début d'un parcours VAE.
- Assurer l'observation et le suivi des parcours VAE des bénéficiaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'objectif est inchangé mais les bénéficiaires d'un conseil VAE sont interrogés 3 mois, puis 12 mois après leur entretien conseil. En effet, les travaux de l'observatoire ont fait ressortir que le taux de répondants à 18 mois était faible, et une démarche VAE, entre l'entretien conseil dans un PRC et le premier passage en jury, dure en moyenne 14 mois en Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, afin d'avoir un échantillon de répondants plus important, l'analyse ci-après porte sur l'ensemble des données disponibles depuis 2017 et pas seulement l'année 2019.

La situation d'un bénéficiaire **3 mois** après un entretien conseil VAE en PRC



3 mois après leur conseil VAE

3 392

personnes ont répondu à l'enquête depuis mai 2017

65 %

d'entre elles ont poursuivi leur démarche VAE

Parmi eux : **92 %**

ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.

A noter : en 2017, 62% avaient poursuivi la démarche 3 mois après l'entretien PRC, ils étaient 63% en 2018.

35 %

n'ont pas poursuivi au moment de l'enquête

Principaux motifs

12 % avancent des raisons personnelles

12 % ont seulement reporté leur démarche

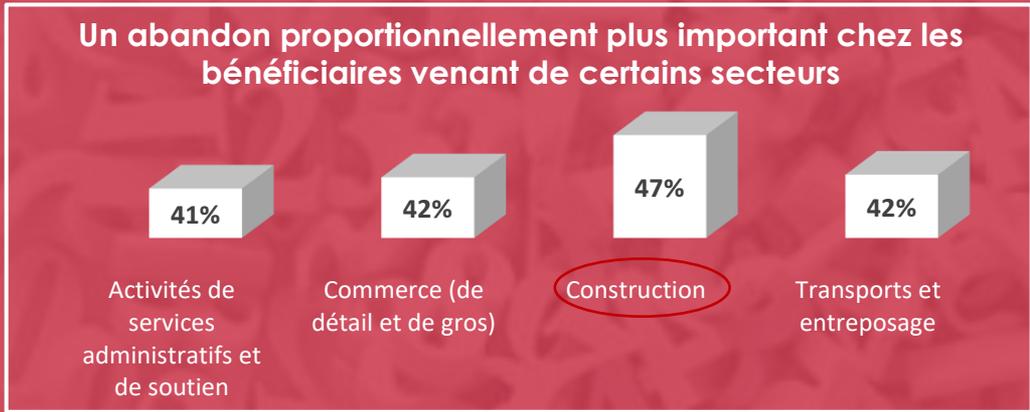
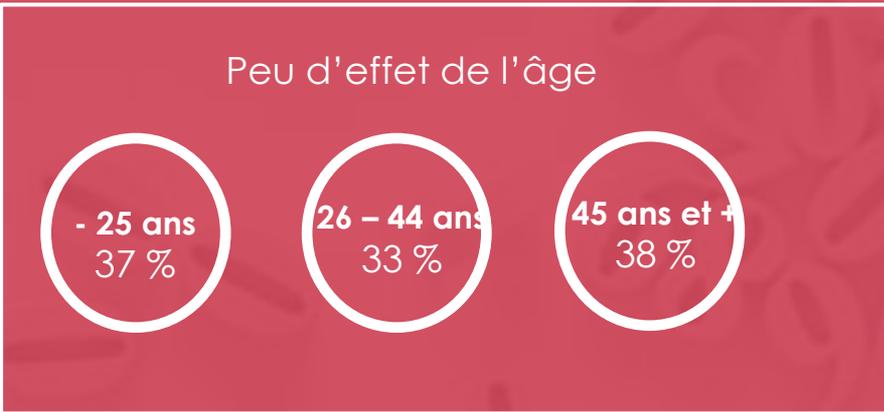
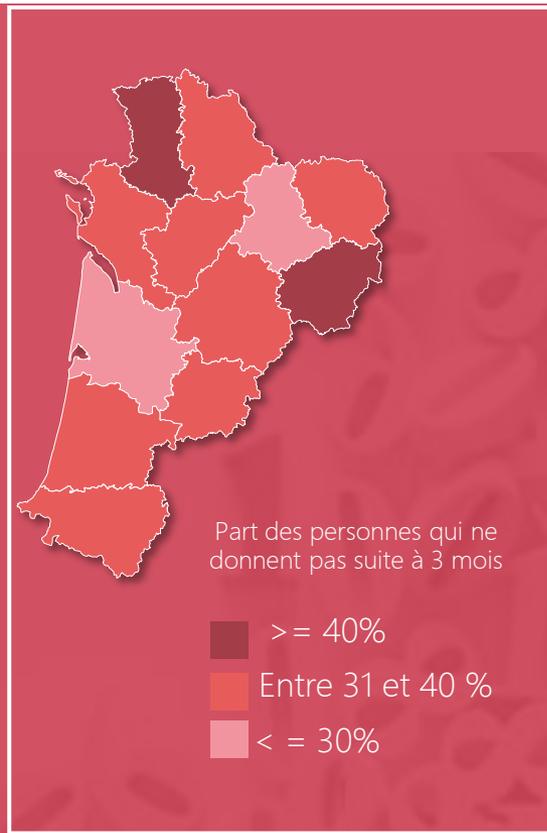
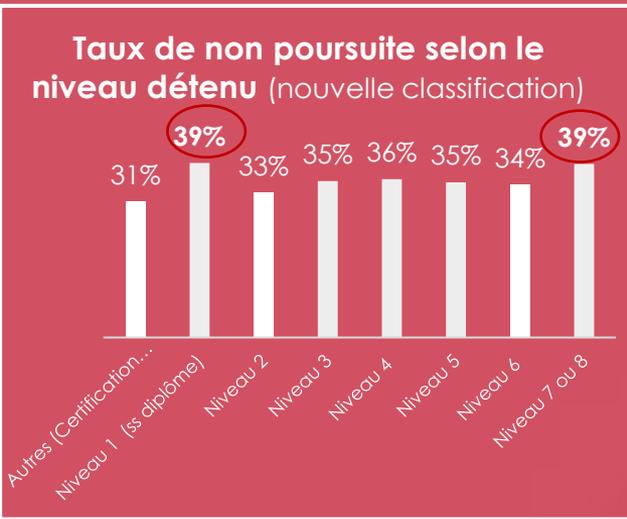
11 % ont retrouvé un emploi

10 % ont démarré ou privilégié la formation

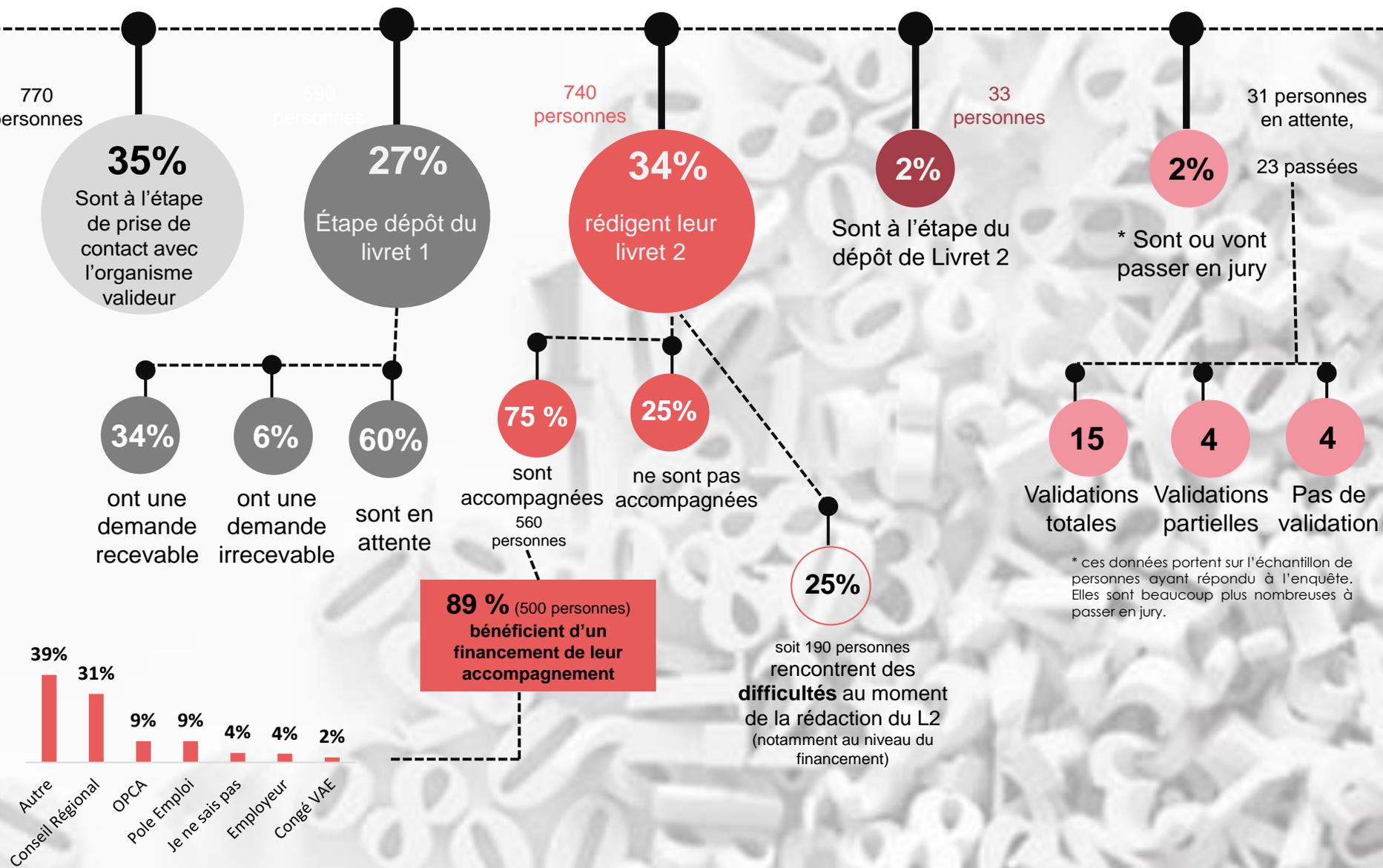
8 % ne remplissent pas les conditions

7 % ont un autre projet (reprise d'emploi, création d'entreprise, etc)

A 3 mois, 35 % des bénéficiaires n'ont pas donné suite à leur démarche VAE à l'issue de leur entretien. Quels facteurs explicatifs ?



Situation des 65 % de personnes ayant poursuivi leur démarche VAE 3 mois après leur entretien conseil (plus de 2 000 personnes)



* ces données portent sur l'échantillon de personnes ayant répondu à l'enquête. Elles sont beaucoup plus nombreuses à passer en jury.

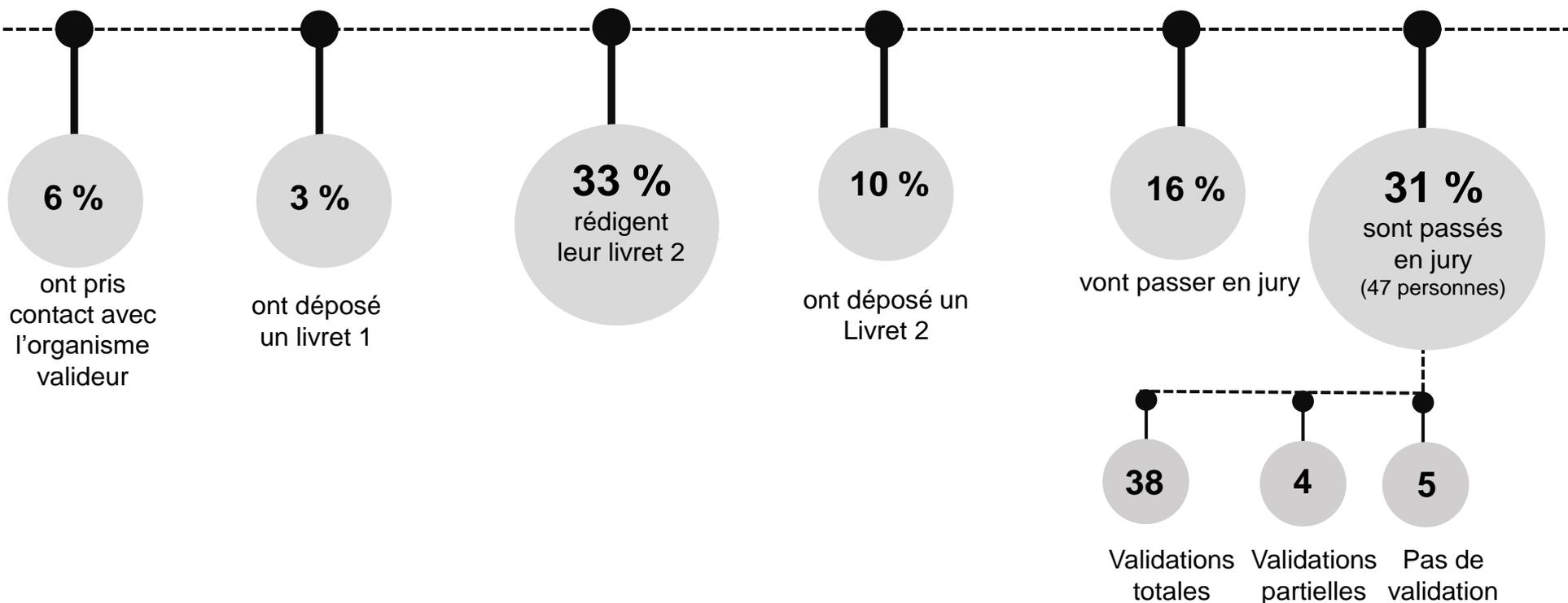
Autre : « ne sait pas », ou CPF

La situation d'un bénéficiaire **12 mois** après un entretien conseil VAE en PRC



Situation **12 mois** après un entretien conseil VAE en PRC des 240 répondants depuis janvier 2020 (entretiens en 2019)

Parmi eux **150** (soit 63 %) ont poursuivi leur démarche VAE 12 mois après leur entretien conseil.



Etant donné la faiblesse de l'échantillon à 12 mois, puisque cette enquête a démarré en janvier 2020, il est difficile d'analyser la suite de ces parcours en particulier suite à des validations partielles ou des refus. Cependant, on remarque déjà un taux de réponse supérieur à 12 mois (contre l'enquête à 18 mois du marché précédent), étant donné que le délai moyen entre l'entretien conseil dans un PRC et le 1er passage en jury est de 14 mois.

La situation d'un bénéficiaire **18 mois** après un entretien conseil VAE en PRC



18 mois après leur conseil VAE, **865** personnes ont répondu à l'enquête depuis novembre 2017

51 %

d'entre elles ont poursuivi leur démarche VAE

Parmi elles : 88 %

ont engagé une des 3 hypothèses de certifications visées lors de leur entretien conseil.

49 %

n'ont pas poursuivi au moment de l'enquête

Principaux motifs

12 % ont démarré ou privilégié la formation

11 % ont retrouvé un emploi

11 % ont un autre projet : reprise d'emploi, création d'entreprise, etc

11 % avancent des raisons personnelles

10 % autres

9 % rencontrent des difficultés personnelles (manque de temps, de motivation, etc.)

On peut supposer que les personnes ayant pris le temps de répondre à l'enquête 18 mois après un entretien conseil sont celles ayant rencontré le plus de difficultés ou d'interruptions dans leurs parcours (moyenne d'un parcours en Nouvelle-Aquitaine, de l'entretien conseil au jury : 14 mois).

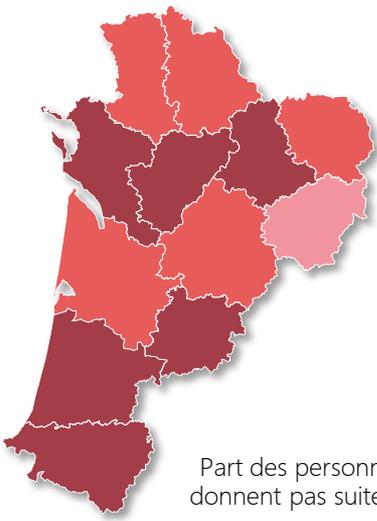
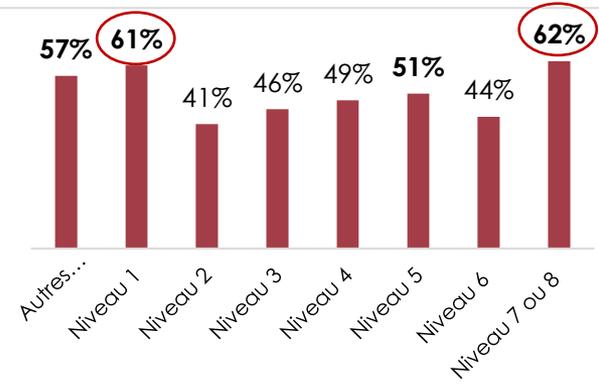
A 18 mois, près de la moitié des répondants n'ont pas donné suite à leur démarche VAE à l'issue de leur entretien. Quels facteurs explicatifs ?

Peu d'effet de genre

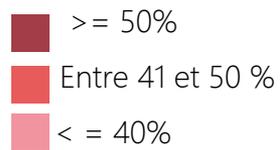


48% 52%

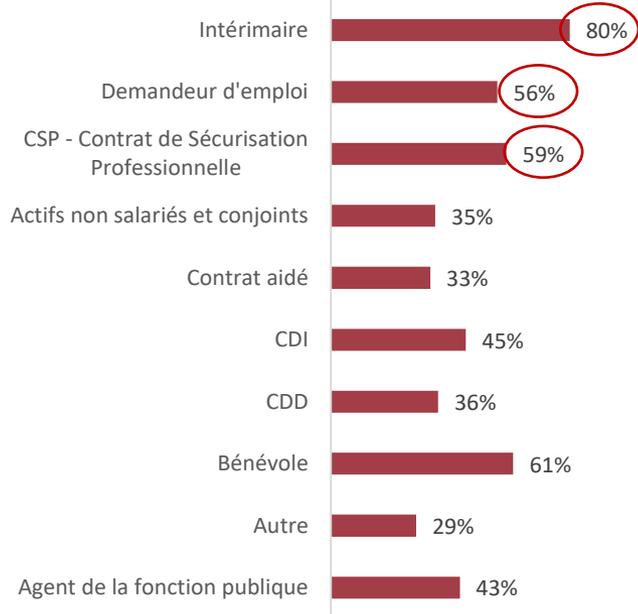
Taux de non poursuite selon le niveau détenu (nouvelle classification)



Part des personnes qui ne donnent pas suite à 18 mois



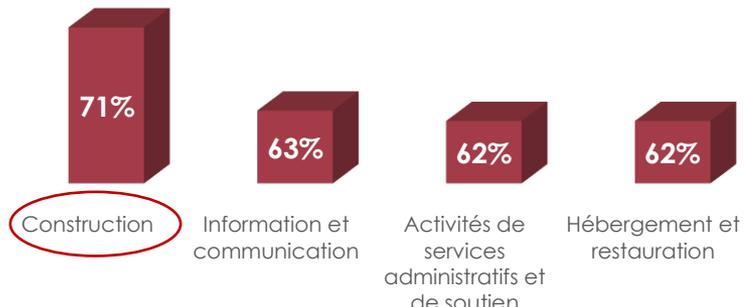
La situation professionnelle impacte



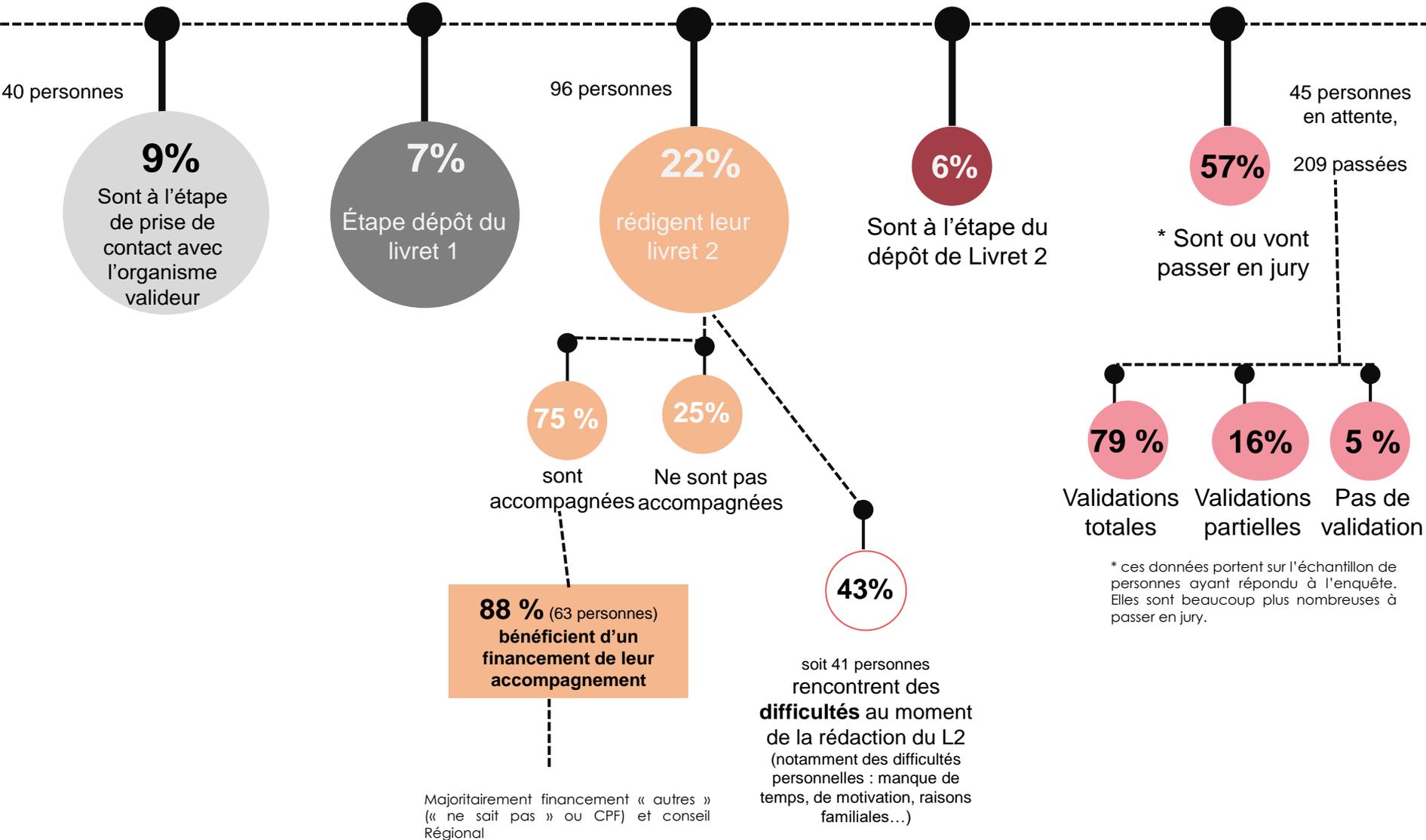
Peu d'effet de l'âge



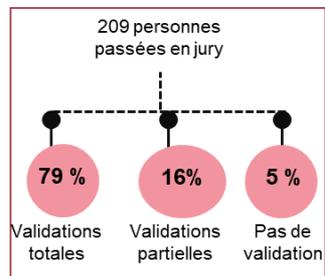
Un abandon proportionnellement plus important chez les bénéficiaires venant de certains secteurs



Situation des 441 personnes ayant poursuivi leur démarche VAE 18 mois après leur entretien conseil



Zoom sur les 209 personnes passées en jury **18 mois** après leur entretien conseil



Parmi les **166 personnes** ayant obtenu une **validation totale**, cette validation leur a permis :

- **D'obtenir une satisfaction personnelle** (31 %) et la **reconnaissance de leur niveau de compétences** (30%).
- Pour **6 % d'entre elles la VAE totale n'a eu aucun impact.**
- Plus de **5 % ont pu conserver un emploi** et **4 % ont retrouvé un emploi.**
- Plus de **4 % ont changé de qualification ou de statut dans leur entreprise**, **4 % ont créé/repris une entreprise.**
- Près de **4% ont obtenu une augmentation de salaire dans leur entreprise.**
- Enfin, **2 % ou moins** ont indiqué : avoir plus de responsabilités sur le même emploi dans leur entreprise, changer d'emploi pour un poste de qualification supérieur dans une autre entreprise, entreprendre une formation, changer d'emploi pour un poste de même qualification dans une autre entreprise, ou encore passer un concours.

Parmi les **33 personnes** ayant obtenu une **validation partielle** :

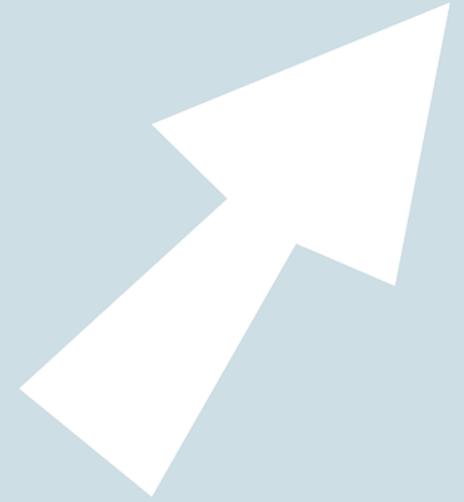
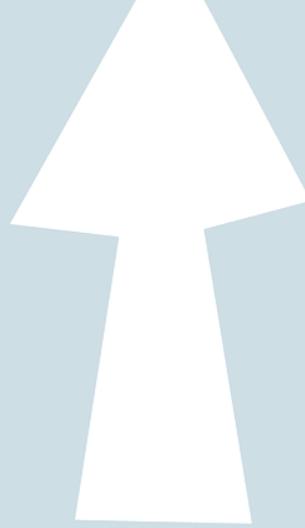
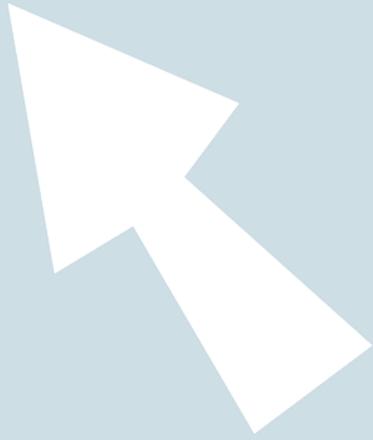
- **Pour 31 d'entre elles, l'objectif était d'avoir le diplôme ou titre dans sa totalité.**
- 17 d'entre elles ont validé plus de la moitié des modules.
- 24 ont obtenu des préconisations claires pour la suite de leurs parcours.

Parmi les **10 personnes** ayant obtenu **refus de validation** :

- **7 d'entre elles indiquent n'avoir reçu aucune préconisation pour la suite de leur parcours**
- 6 envisagent de ne rien faire par la suite, ou sont en réflexion.

Précautions : il s'agit ici de premiers résultats, car l'échantillon est faible.

Parcours des 330 personnes ayant répondu aux questionnaires de suivis à 3 puis 18 mois



Une très grande majorité ne change pas de situation entre 3 et 18 mois

Situation à 3 mois



Parmi les **33** personnes n'ayant pas poursuivi leur démarche 3 mois après un entretien



Parmi les **299** personnes ayant poursuivi leur démarche 3 mois après un entretien

Situation à 18 mois

31 n'avaient pas poursuivi à 18 mois



2 ont finalement repris la démarche à 18 mois



227 ont également continué à 18 mois (76 %)



72 avaient stoppé la démarche à 18 mois (24 %)



Un échantillon de répondants représentatif par le genre, l'âge et le niveau

Parmi les répondants à 3 et 18 mois :

- 69% de femmes (69 % en moyenne sur les 3 dernières années)
- 38 % de + de 45 ans (34 % en moyenne sur les 3 dernières années)
- 32 % de niveau 4 (33 % en moyenne sur les 3 dernières années)

Un **peu moins de demandeurs d'emploi** (43%, contre 50% en moyenne sur les dernières années)

Globalement, à **3 mois**, **65 % des personnes** poursuivaient leur démarche VAE.

Dans cet échantillon, **ils sont, assez logiquement, plus de 90 %** (on peut supposer que les répondants sont ceux qui n'ont pas abandonné la démarche 18 mois après).

Evolution des situations des 332 personnes ayant répondu aux questionnaires de suivi à 3 puis 18 mois

Situation actuelle	A 3 mois	A 18 mois
Contact pris avec l'organisme valideur	34%	7%
Demande de validation (livret 1) déposée	27%	3%
Rédaction du livret 2	34%	21%
Livret 2 déposé	2%	6%
Passage en jury prévu	1%	9%
Passage en jury réalisé	1%	53%
Total général	100%	100%

Parcours des 332 personnes ayant répondu aux questionnaires de suivi à 3 puis 18 mois

Situation à 18 mois

Situation à 3 mois	Sans réponse ou incomplet	Prise de contact avec l'organisme valideur	Dépôt du livret 1	Rédaction du livret 2	Dépôt du livret 2	Vont passer en jury	Sont passés en jury
Sans réponse ou incomplet 33	31 	1 	1 				
Prise de contact avec l'organisme valideur 103	52 	8 	2 	14* 	2 	5 	20 
Dépôt du livret 1 82	13 	5 	3 	23 	5 	5 	28 
Rédaction du livret 2 103	7 	3 	2 	11 	6 	9 	65 
Dépôt du livret 2 5					5 	4 	1 
Vont passer en jury 3					3 	1 	2 
Sont passés en jury 3						3 	3 

* Note de lecture : sur les 103 personnes qui avaient pris contact avec l'organisme valideur 3 mois après leur entretien conseil, 14 rédigent leur livret 2 à 18 mois.

18 mois après leur entretien, près de 75 % des personnes ont engagé la même certification qu'une de celles envisagées à 3 mois

Parmi les **332** personnes ayant répondu 3 mois et 18 mois après un entretien

668 certifications visées (hypothèses de certifications)

75 % des certifications visées à 3 mois sont les mêmes à 18 mois

7 % sont différentes entre 3 et 18 mois

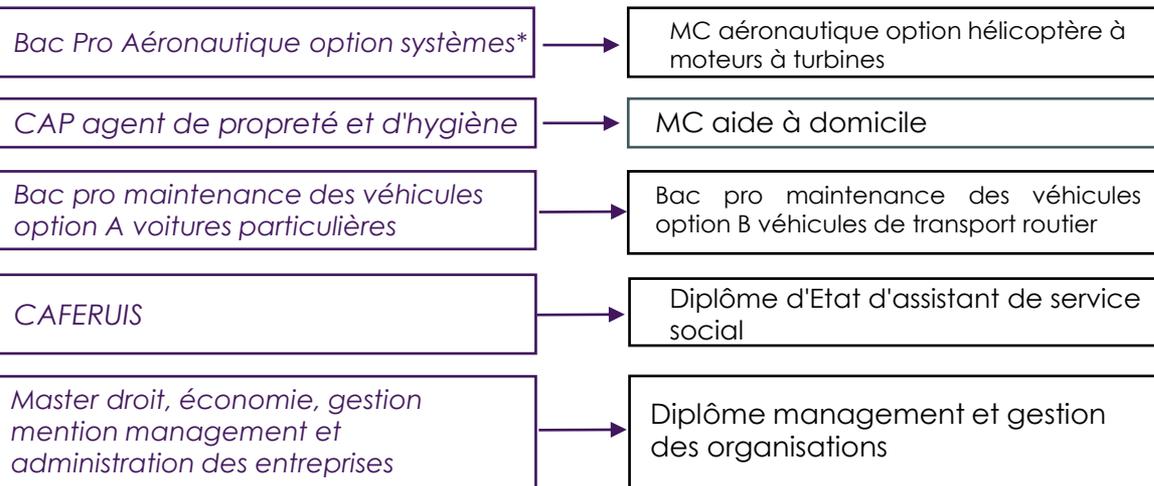
18 % n'avaient pas précisé les certifications engagées à 3 ou 18 mois

La très grande majorité des personnes s'engagent tout de même dans la même spécialité de formation.

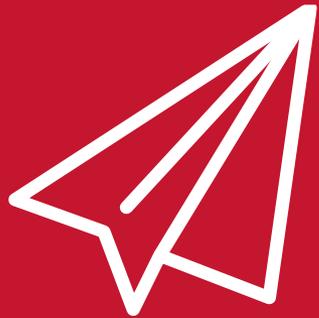
3 mois

Exemples

18 mois



* Note de lecture : une personne visant un Bac Pro Aéronautique option systèmes 3 mois après son entretien vise finalement, 18 mois après son entretien, une MC aéronautique option hélicoptère à moteurs à turbines.



Bilan de consultation des bénéficiaires des PRC VAE en 2019





En 2019, dans **l'objectif d'une amélioration constante de service rendu aux usagers**, le **conseil Régional Nouvelle-Aquitaine a souhaité conduire avec les PRC une consultation des bénéficiaires** des Points Régionaux Conseil VAE.

Via des questionnaires de suivi de parcours VAE à 3 et 18 mois, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine a donc interrogé l'ensemble des candidats reçus dans les PRC pour un entretien conseil entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 (les candidats ayant eu un entretien conseil en PRC à M-3 ou M-18 sur cette période).

En septembre 2019, Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Régional ont présenté les premiers résultats de ce bilan aux directeurs des PRC, afin d'identifier collectivement des pistes d'amélioration pour la VAE en Région.

<https://view.genial.ly/5e819baea8bed70dadfbd6d8>



Objectif : Comprendre et définir collectivement ce qui permettrait d'améliorer l'offre de service régionale dans la prise en charge des candidats à la VAE.



Méthode : La co-construction (Conseil régional, Cap Métiers et PRC) de questions à destination des usagers des PRC néo-aquitains.



Outils : RésoVAE Nouvelle-Aquitaine et les questionnaires de suivi à 3 et 18 mois, envoyés automatiquement à tous les bénéficiaires d'un entretien conseil.

Les questions sont disponibles en annexe, page 10



Echantillon: **1 630 répondants**

- Public interrogé : **1 630 répondants sur 8 053 usagers enquêtés** entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019 (soit ceux ayant eu un entretien conseil en PRC à M-3 ou M-18 sur cette période).

- Taux de retour : **20 %**

- Plus la durée entre l'entretien conseil et la consultation du bénéficiaire est longue, plus le taux de retour est faible (24 % à 3 mois, contre 16 % à 18 mois).

A noter : depuis le 1^{er} janvier 2020, les suivis des personnes reçues en entretien conseil PRC sont réalisés à 3 et **12 mois**.

Profil des répondants

Un échantillon représentatif des personnes reçues en entretien conseil (répondants un peu plus âgés que ceux accueillis en moyenne en PRC)

1 630 répondants
sur l'année 2019

dont

69 %
de femmes

*Personnes reçues en PRC -
moyenne 2018-2019 : 68,5 %*

42 %
ont plus
de **45 ans**

34 % des personnes reçues

25 %
sont de Gironde

27 % des personnes reçues

50 %
sont **demandeurs
d'emploi**

50,5 % des personnes reçues

15 %
de Charente
Maritime

14 % des personnes reçues

33 %
de niveau 4

31 % des personnes reçues

64 %
avaient **poursuivi
leur démarche VAE**

63 % des personnes reçues

Les retours des usagers sur le Point Régionaux Conseil



La prise de RDV

97%

des usagers interrogés la trouve **simple et rapide**



L'accessibilité

96,5 %

des usagers trouvent le **lieu de RDV adapté**



Les conditions d'accueil

98,5 %

des usagers sont satisfaits des **conditions d'accueil**

Des retours très positifs sur les modalités et les lieux de RDV



La proximité du lieu de RDV

87 %

des usagers estiment les **lieux suffisamment proches** de leur domicile/lieu de travail



L'accès aux coordonnées

91,5 %

des usagers sont **satisfaits des informations affichées**

Les retours des usagers sur leurs entretiens conseils en PRC

Avoir une meilleure information sur les **différentes étapes** de la VAE

94 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 21 % plutôt oui)



Obtenir des **informations claires et adaptées** à leurs situations

92 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 27 % plutôt oui)



Analyser les **attentes, objectifs et la stratégie** à adopter

89,5 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 28 % plutôt oui)



Identifier la ou les **certifications adaptées(s)** à leurs expériences

88 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 25 % plutôt oui)

Parmi ceux pour qui l'entretien conseil a permis d'envisager des certifications adaptées, 68 % ont poursuivi leur démarche (63% en moyenne). Ils ne sont que 55 % lorsqu'ils estiment que l'entretien ne le leur a pas permis.

Identifier le **financement** adapté à leurs situations

73 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 26 % plutôt oui)

Parmi ceux pour qui l'entretien a permis d'identifier des financements, 64 % ont poursuivi leur démarche. Ils ne sont que 36 % lorsqu'ils estiment que l'entretien ne le leur a pas permis.

A noter : la plupart ont décidé de seulement reporter leur démarche.

Prendre une **décision**

83,5 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 24 % plutôt oui)

Parmi ceux pour qui l'entretien a permis de prendre une décision, 66 % ont poursuivi leur démarche. Ils ne sont que 46 % lorsqu'ils estiment que l'entretien ne le leur a pas permis.

Faciliter les **prises en relation** utiles à leurs projets

80,5 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 28 % plutôt oui)



Parmi ceux pour qui l'entretien a permis de faciliter les prises en relation, 67 % ont poursuivi leur démarche. Ils ne sont que 45 % lorsqu'ils estiment que l'entretien ne le leur a pas permis.

Envisager d'autres solutions (formation, bilan de compétences...)

53 % des interrogés **ont pu envisager d'autres solutions que la VAE**, mais la grande majorité des répondants n'avaient pas d'orientation secondaire préconisée. Pourtant, l'ensemble des interrogés ont répondu à cette question.

Parmi ceux pour qui l'entretien conseil a permis d'envisager d'autres solutions que la VAE, 60 % ont poursuivi leur démarche (63% en moyenne). Ils sont 66 % à l'avoir poursuivi lorsqu'ils estiment que l'entretien ne leur a pas permis d'envisager d'autres solutions.

On peut donc supposer que le fait de se concentrer sur un type de démarche, permet de poursuivre d'avantage en ce sens.

Entrer en relation avec les **organismes accompagnateurs**

73 %

des usagers interrogés ont répondu oui (dont 26 % plutôt oui)



Parmi ceux pour qui l'entretien a permis de contacter un organisme accompagnateur, 67 % ont poursuivi leur démarche. Ils ne sont que 50 % lorsqu'ils estiment que l'entretien ne le leur a pas permis.

A noter : la plupart des interrogés ont décidé de seulement reporter leur démarche.

S'orienter vers le bon interlocuteur, dans le cas où la VAE n'était pas l'outil adapté

63 % des interrogés **ont répondu oui**, mais la grande majorité des répondants n'avaient pas d'orientation secondaire préconisée. Pourtant, l'ensemble des interrogés ont répondu à cette question.

Parmi ceux pour qui l'entretien conseil a permis une orientation vers le bon interlocuteur, dans le cas où la VAE n'était pas l'outil adapté, 63 % ont poursuivi leur démarche. Ils sont 64 % à avoir poursuivi lorsqu'ils estiment que l'entretien ne le leur a pas permis.

47 %
sont très satisfaits

43 %
sont satisfaits

8 %
sont peu satisfaits

2 % ne sont pas satisfaits



Parmi les 162 personnes peu ou pas satisfaites :

Il semble que :

- Les **bénéficiaires de niveaux 3** (anciennement niv V) et les **personnes en emploi** (contrats aidés ou CDD notamment) sont globalement moins satisfaites que les autres.
- Les **personnes issues du secteur « Commerce » et de l'Industrie**, contrairement aux personnes des services et de la santé qui sont globalement plus satisfaites que les autres.
- Les personnes **orientées vers des certifications de la DRJSCS et de l'Enseignement supérieur** semblent également moins satisfaites.
- A la lecture des éléments qualitatifs, les personnes non satisfaites se sentent abandonnées dans leurs démarches, car non recontactées et bloquées.

Les PRC reconnus comme facilitateurs de la démarche VAE



55 %

ont répondu
« **oui** »

à la question « *Diriez vous que le PRC a été facilitateur de la mise en œuvre de votre démarche ?* »

Soit 900 personnes

31 %

ont répondu
« **plutôt oui** »

Soit 499 personnes

14 %

N'ont pas, ou plutôt pas, trouvé que le PRC a été facilitateur.
Soit 154 personnes qui ont répondu « non », et 81 « plutôt non ».

Les personnes reconnaissant le PRC comme facilitateur d'une demande VAE ont poursuivi pour 67 % d'entre elles. Elles sont 42 % lorsque ce n'est pas le cas.

Globalement, l'analyse qualitative fait ressortir que **l'insatisfaction relève soit du rapport avec le conseiller, soit d'une mauvaise orientation** (vers un organisme d'accompagnement ou un financeur, interlocuteur ou contact).



- ▶ **1. Le financement** : mieux identifier les financements possibles pour l'accompagnement, en particulier des salariés.
- ▶ **2. Le bon interlocuteur** : garantir la mise en relation avec les bons interlocuteurs, notamment des organismes certificateurs.
- ▶ **3. Le service rendu** : plus grande lisibilité des informations sur les PRC, lieux d'accueil, suivi possible à la demande tout au long de la démarche, ...
- ▶ **4. La préparation de l'entretien** : inciter les usagers à préparer en amont leur rdv en PRC, pour une plus grande efficacité.



Intégration de nouvelles questions au **1^{er} janvier 2019** dans **les questionnaires de suivi** à 3 et 18 mois

Concernant le Point Régional Conseil VAE, diriez-vous :

▪ Que la prise de RDV a été simple et rapide ? Oui / Plutôt oui/ Non / Plutôt non

▪ Que le lieu de RDV était adapté ?

Accessibilité ? Oui / Plutôt oui/ Non / Plutôt non

Conditions d'accueil ? Oui / Plutôt oui/ Non / Plutôt non

Lieu d'accueil suffisamment proche de votre domicile/lieu de travail ? Oui / Plutôt oui/ Non / Plutôt non

Accès aux coordonnées du PRC (sites internet, etc.) ? Oui / Plutôt oui/ Non / Plutôt non

▪ Que vos entretiens vous ont permis (Oui / Plutôt oui/ Non / Plutôt non sur chaque modalité) :

D'avoir une meilleure information sur les différentes étapes de la VAE ?

D'obtenir des informations claires et adaptées à votre situation ?

D'analyser vos attentes, vos objectifs, la stratégie à adopter ?

D'identifier la ou les certifications adapté(s) à votre expérience ?

D'identifier le financement adapté à votre situation ?

De prendre une décision ?

De faciliter les mises en relation utiles à votre projet ?

D'entrer en relation avec les organismes accompagnateurs ?

D'envisager d'autres solutions (formation, bilan de compétences...) ?

De vous orienter vers le bon interlocuteur, dans le cas où la VAE n'était pas l'outil adapté ?

Autre (préciser)

Êtes-vous globalement satisfait du service offert par le Point Régional Conseil VAE ?

Très satisfait / Satisfait/ Peu satisfait /Pas satisfait

Diriez-vous qu'il a été facilitateur de la mise en œuvre de votre démarche ?

Oui / Plutôt oui/ Non / Plutôt non

Qu'est ce qui, selon vous, pourrait améliorer le service dans un Point Régional Conseil VAE ?

Vous pouvez, si vous le souhaitez, exprimer librement toutes remarques sur le déroulement de votre parcours et formuler des propositions pour améliorer le dispositif et notre offre de services.

Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi – Carif-Oref Nouvelle-Aquitaine
102 avenue Canéjan - 33 600 Pessac
Tél. 05 57 81 45 65

Rédaction – Statistique - Cartographie : Direction des ressources et analyses emploi, métiers, formation, territoires.

Édition : Direction de la communication institutionnelle et des publications.

Réalisation : Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi - Juillet 2020.

Toute utilisation des informations de ce document doit mentionner les sources, la date de référence des données et la mention « Réalisation Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi ».



Nos adresses

Siège social

Centre régional Vincent Merle
102 av de Canéjan
33600 Pessac

Site La Rochelle

88 rue de Bel-Air
17044 La Rochelle

Site Limoges

13 cours Jourdan
87000 Limoges

Site Poitiers

42 rue du Rondy
86000 Poitiers

Nos sites internet

cap-metiers.pro | cap-metiers.fr



@capmetiers